



**ETUDE DE PROGRAMMATION POUR UNE VALORISATION PAYSAGERE ET FONCTIONNELLE DU BOURG DES VANS**  
**CONSEIL MUNICIPAL / 24 Avril 2018**



**EQUIPE**

David ROBIN / Architecture, paysage et espaces publics  
Arthur REMY / Urbanisme  
TRAJEO / Bureau d'ingénierie spécialisé dans les déplacements tous modes.





# SOMMAIRE

---

<b>LES CONSTATS ET ENJEUX</b>	<b>5</b>
Les Vans, une centralité d'un territoire rural et enclavé	6
L'enjeu fondamental : un projet urbain pour préserver la vitalité du centre-bourg	7
Invariants	8
Valorisation des espaces publics ouverts et polyvalents	9
Valorisation des déplacements piétons et reconquête des espaces publics	10
Adaptation des équipements et optimisation du patrimoine bâti communal	11
<b>CONFORTER LA LISIBILITE DU CENTRE BOURG AUTOUR DE PÔLES</b>	<b>12</b>
Consolider des pôles structurants autour d'une offre en équipements	13
Un maillage d'espaces publics qui connecte et renforce les polarités	14
Un chapelet d'espaces publics en lien avec les équipements	15
<b>PACIFIER LE BOULEVARD DE CEINTURE</b>	<b>16</b>
Principes généraux	17
Zone 30 et zone 20	18
Zone bleue : périmètre	19
Circulation : Temps 1, Secteur 1 & 2 Temple et Thibon	20
Circulation : Temps 2, Secteur 3 & 4 Ollier et Païolive	21
Circulation : Temps 3, Secteur 5 Nadal et Vivarais	22
Circulation : Principe du futur profil du boulevard	23
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Séquence du Temple	24
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Séquence route de Païolive	26
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Séquence du Savel	28
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Séquence Bd F. Nadal	29
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Séquence Thibon à Ollier	30
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Séquence Entrée ouest par Villefort	32
Valorisation des gisements fonciers : ténements garage Renault, Vans	
Combustibles, GEDIMAT	33
Vers le boulevard de ceinture pacifié : Bilan stationnement	34
<b>PROJETER LES VANS : 3 AMBITIONS ET 3 TEMPORALITES</b>	<b>35</b>
Les Vans 2019-2020	36
Les Vans 2020-2025	37
Les Vans 2026-2030	38
Sites stratégiques	39



---

## LES CONSTATS ET ENJEUX

---

*La vallée oubliée du Bourdaric,  
la constitution de pièces urbaines singulières,  
la présence d'ensembles urbains et architecturaux remarquables,  
l'établissement d'un boulevard de ceinture à la fois efficace et séparateur,  
la dynamique commerciale corrélée à la vacance résidentielle inquiétante du bourg médiéval,  
l'envahissement de l'espace public par la voiture,  
la difficulté de cheminements piétons continus, confortables et sécurisés,  
le potentiel lié au patrimoine bâti communal,  
l'intégration des besoins et attentes en terme d'équipements,  
... constituent les principaux ingrédients de la réflexion à conduire dans le cadre du dessein futur des Vans.*

*Il convient de les associer utilement pour conduire les différentes hypothèses du Plan Guide, permettant à la fois de tenir un cap tout en acceptant les incertitudes liées aux différentes opportunités et priorités.*

*Déjà certaines orientations programmatiques se dégagent et une somme d'invariants de dessinent.*

# Les Vans, une centralité d'un territoire rural et enclavé

## Une commune enclavée

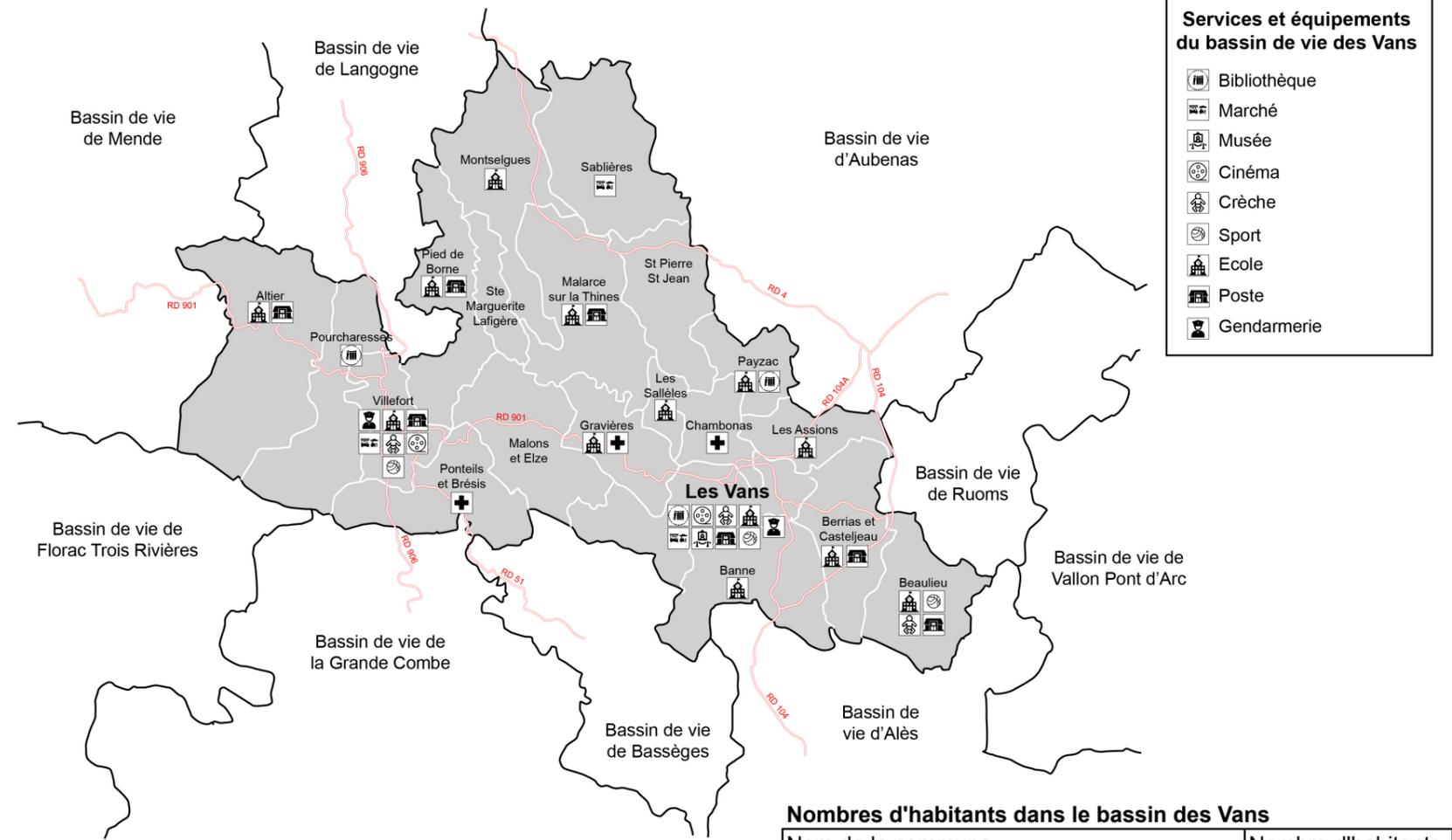
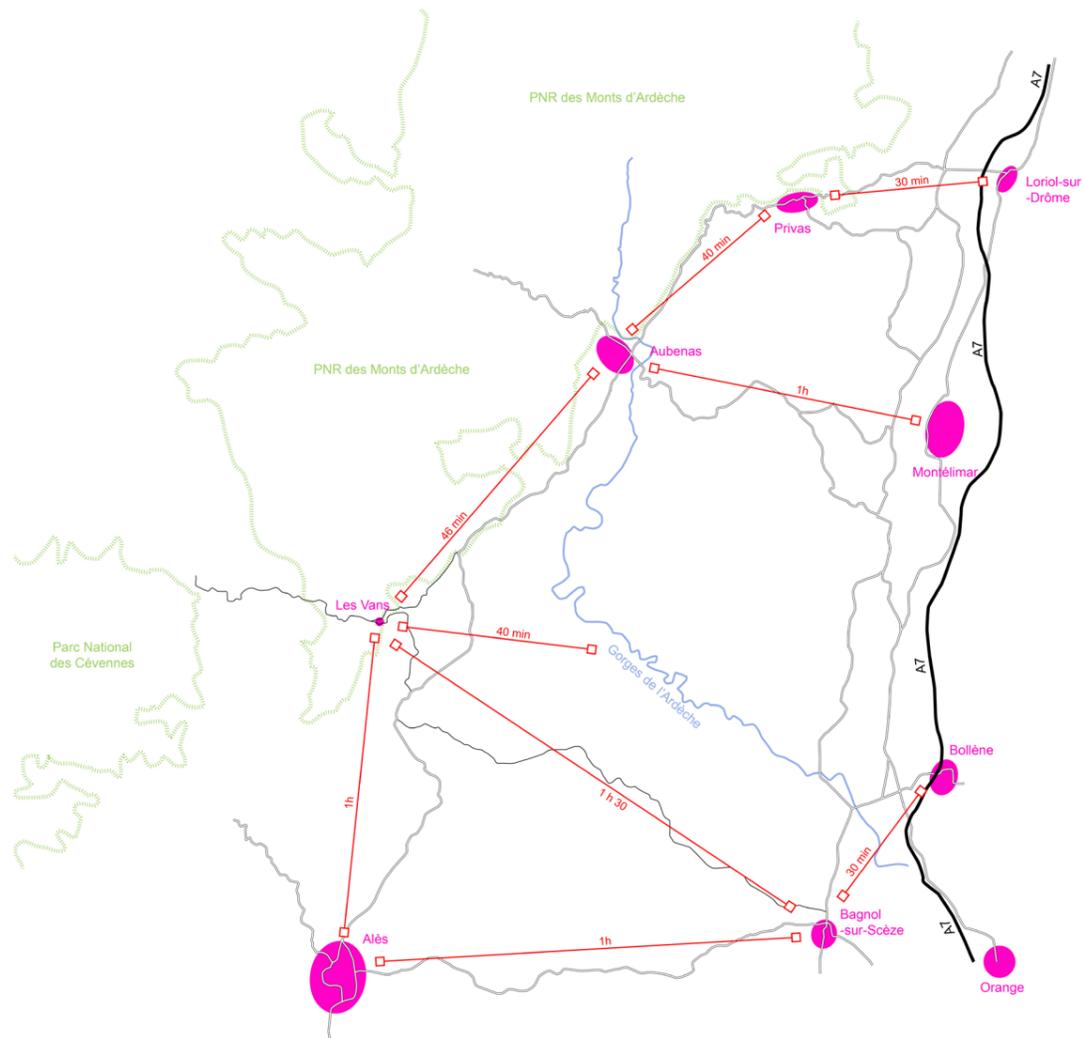
La commune des Vans s'inscrit dans un territoire à dominante rurale. Située dans le sud de l'Ardèche, elle reste éloignée des infrastructures routières (A7) et du dynamisme économique de la vallée du Rhône. Sa connexion avec les pôles urbains se fait au profit de l'axe formé par la RD104 et la RD904, qui positionne les Vans dans une relative équidistance entre Aubenas (45 min en voiture) et Alès (1h). Néanmoins, les Vans n'est pas directement connectée à cet axe (les RD901 et 104A desservent les Vans depuis cet axe), plaçant la commune à l'écart d'un pôle urbain structurant.

## Un centre bourg au centre des enjeux d'offre en équipement, commerces et services à l'échelle intercommunale

Par son maillage en équipements et en services, le centre bourg des Vans contribue à la vie locale de nombreux habitants, bien plus que les seuls 2 720 habitants de la commune.

L'offre d'équipements et de services est complémentaire avec les autres communes du bassin de vie. Dans cette logique, certains équipements sont déjà mutualisés à des échelles de territoire supra-communales : les équipements sportifs, le collège, la crèche, la maison médicale.

Cette situation contribue à l'attractivité des Vans, mais également de celles des communes périphériques, qui parce qu'elles proposent un foncier moins cher et des impôts locaux moins importants, voient leur population augmentée à défaut des Vans.



Nombres d'habitants dans le bassin des Vans

Nom de la commune	Nombre d'habitants
Altier	208
Pourcharesses	113
Villefort	587
St André Capcèze	172
Pontéils-et-Brésis	347
Pied de Borne	211
Montselgues	90
Sablières	144
Malarce sur la Thines	241
St Pierre st Jean	147
Gravières	452
Payzac	523
Chambonas	822
Les Sallèles	346
Les Vans	2667
Les Assions	697
Banne	675
Berrias et Casteljeau	724
Beaulieu	481
Malons-et-Elze	121
<b>TOTAL</b>	<b>9768</b>

# L'enjeu fondamental : un projet urbain pour préserver la vitalité du centre-bourg

## Les Vans - aujourd'hui

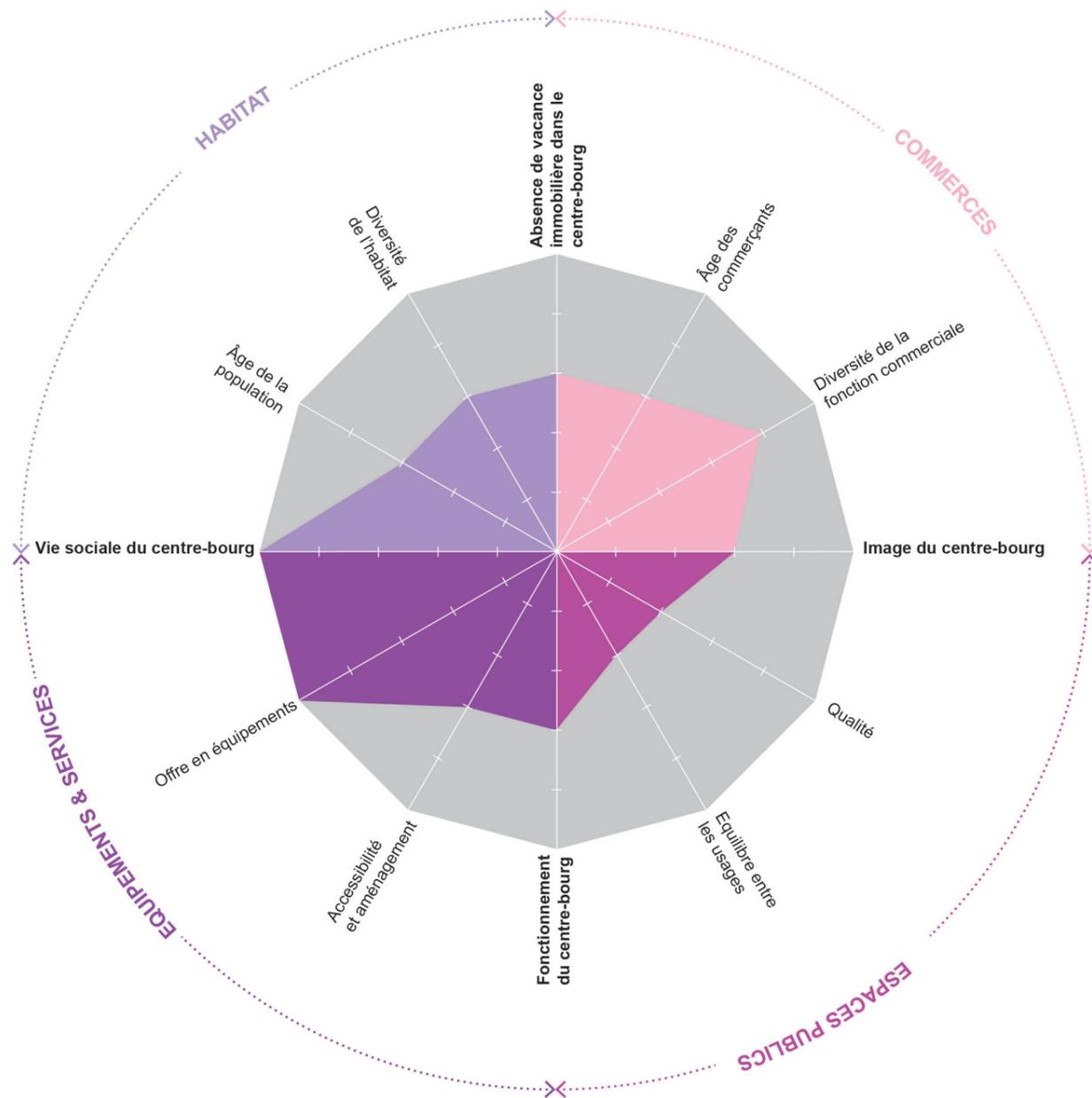


Diagramme radar - Vitalité et dévitalisation du centre-bourg des Vans

## Les Vans - 2030 ?

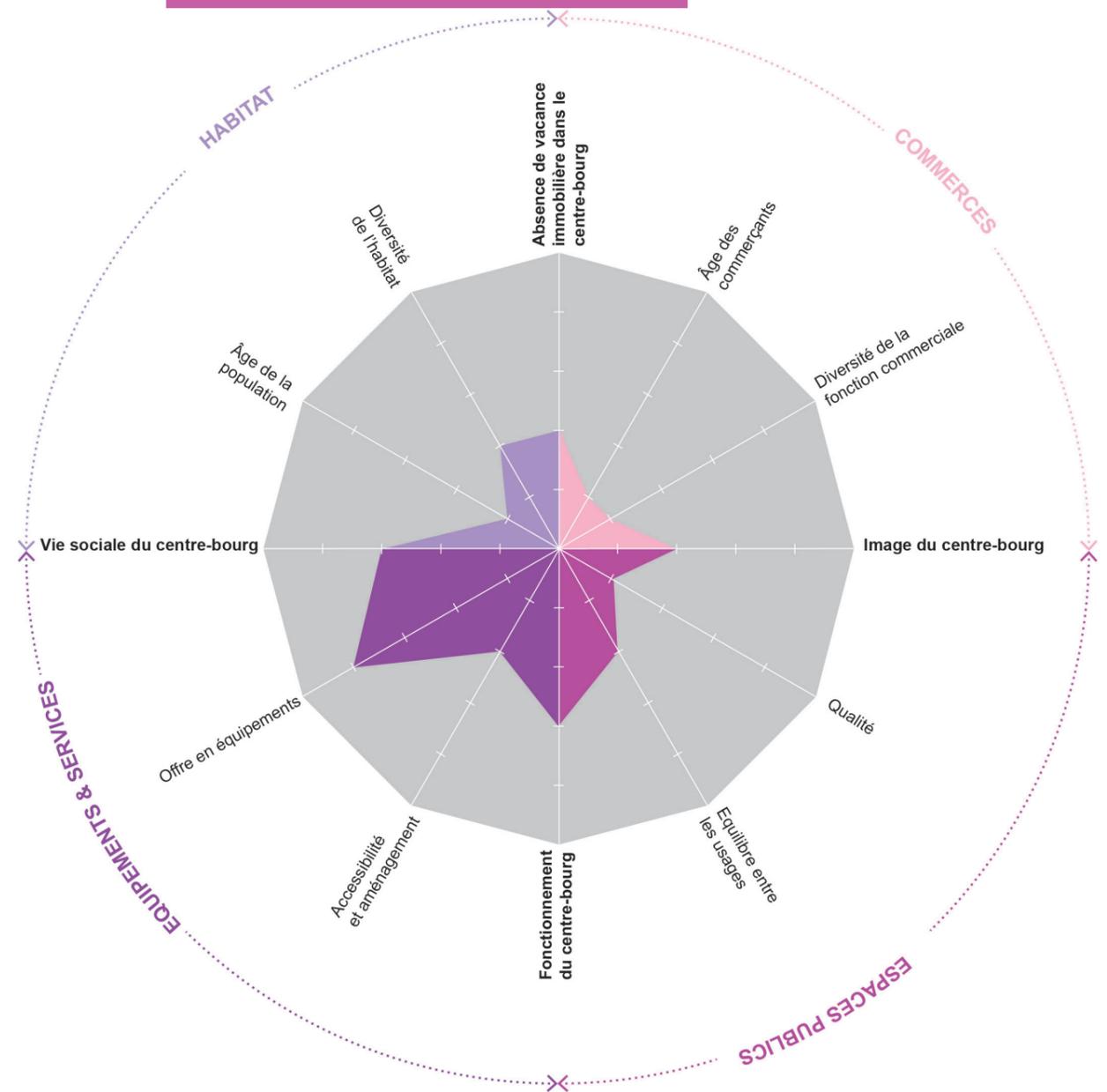


Diagramme radar - Vers une dévitalisation du centre-bourg des Vans ?

Les indicateurs, permettant d'estimer le caractère de vitalité d'un centre-bourg, croisent les facteurs de la place du commerce, des politiques d'habitat et de logement, du niveau de services et d'équipements, avec la qualification des espaces publics.

Si l'on considère les dynamiques actuelles, sans un projet urbain cohérent, on peut s'acheminer vers une dévitalisation du centre-bourg des Vans, par notamment :

- un risque de dévitalisation commerciale par les effets conjugués du départ à la retraite des commerçants sans succession envisagée et une concurrence accrue des zones commerciales (carrefour Market et Super U)
- une augmentation de la vacance immobilière liée au vieillissement de la population et à la dévitalisation commerciale, le risque étant que la vacance dans les étages des bâtiments entraînent des dommages dans les locaux commerciaux
- une image du centre-bourg dégradée, en l'absence de projets de requalification des espaces publics et de l'appariation d'une vacance immobilière forte
- une vie sociale moins importante par des phénomènes de vieillissement et une offre en équipements moins adaptée à des jeunes familles (une école primaire pas extensible)

Agir de manière globale et cohérente sur l'ensemble de ces facteurs par un projet urbain, c'est renforcer son dynamisme et son attractivité, et ainsi préserver le rôle majeur de structuration territoriale qu'offre le centre-bourg des Vans dans son bassin de vie.

# Invariants

Pour amorcer sereinement les scénarii et hypothèses, il paraît opportun de valider certaines des orientations comme invariants. Parmi ceux ci :

## 1- Favoriser la vocation semi-piétonne du coeur de bourg

C'est déjà en partie le cas mais il convient de favoriser la vocation piétonne et tranquillisée du coeur de bourg garante à terme d'une reconquête urbaine et d'une qualité de vie retrouvée à même d'attirer de nouveaux habitants.

> *une politique urbaine que doit accompagner les efforts de rénovation des logements et de maintien de la dynamique commerciale.*

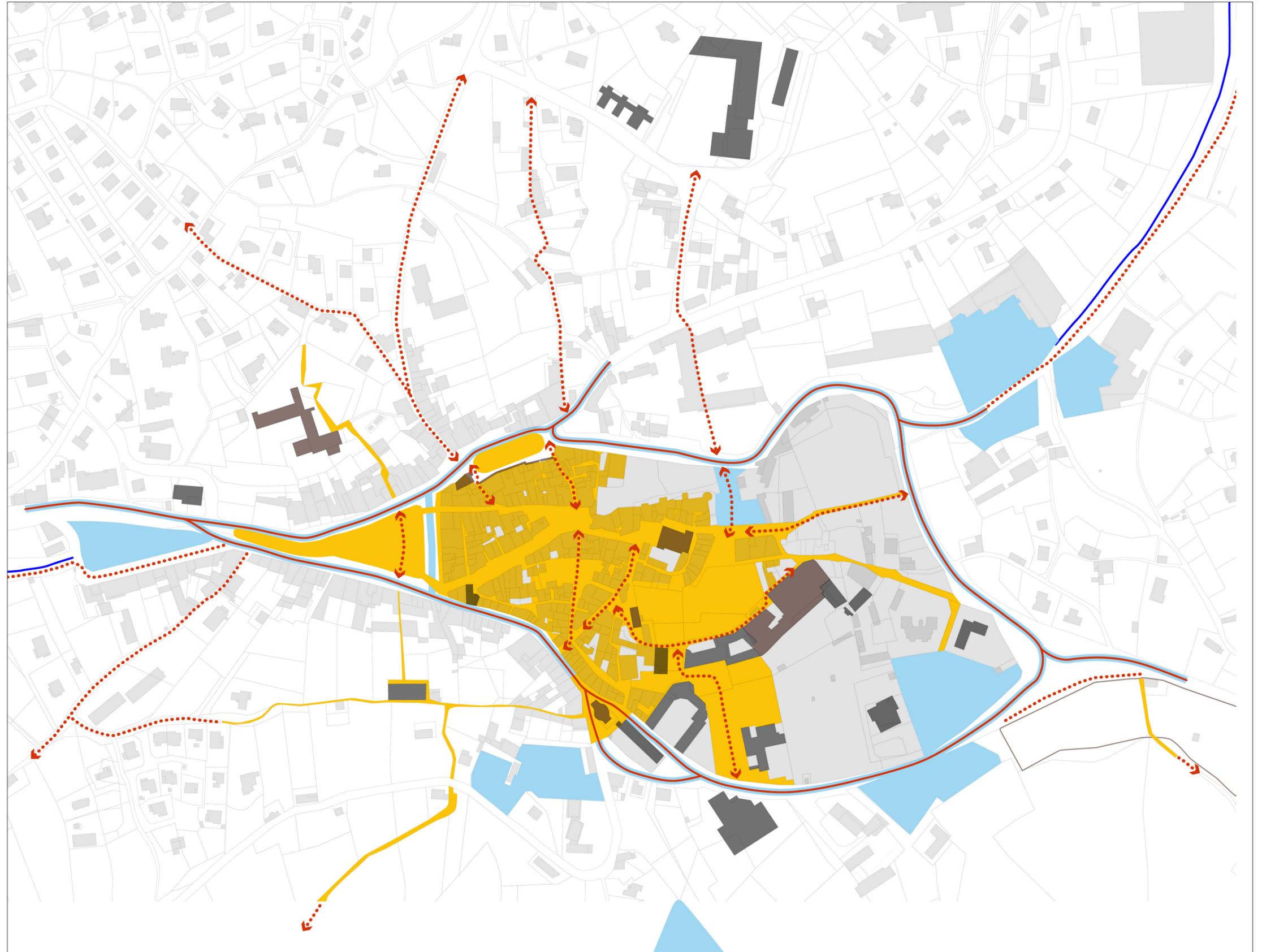
## 2- Pacifier le boulevard de ceinture

- rechercher un trafic apaisé : vers une Zone 30,
- oeuvrer à la cohérence spatiale du «ring»
- maintenir la fonction distributive du coeur de bourg,
- insérer une promenade piétonne confortable,
- attribuer une fonction plus évidente de stationnement et de desserte des parkings (jalonnement).

> *tester différentes formules en terme de statut, de circulation, de stationnement et de promenade piétonne*

## 3- Valoriser les déplacements piétons

- favoriser les porosités du boulevard (du coeur de bourg aux coteaux et inversement),
- rechercher un juste équilibre dans le partage de l'espace (espaces publics et espaces de voirie),
- favoriser les continuités, la sécurité et l'accessibilité.







# Adaptation des équipements et optimisation du patrimoine bâti communal : paramètres et questions soulevées

## Une Mairie inadaptée aux usages et accessibilité

Le bâtiment rue du Temple accueille actuellement les services de la Mairie, de la Communauté de Communes et de la Police et ne satisfait ni aux conditions d'accueil du public (lisibilité et accessibilité) ni aux conditions de travail. Où transférer Mairie et CC? Faut-il les regrouper? Que peut devenir le bâtiment actuel ?

## Quel devenir du bâtiment de l'école Maternelle ?

Le transfert programmé de l'école Maternelle libère l'actuel bâtiment proche du pôle scolaire et pose la question de sa future vocation selon ses capacités et les hypothèses formulées : relogement du centre Revivre, accueil de la Mairie ou de la COMCOM, d'une future école de Musique ou bien démolition?

## Quelle intensification du centre d'accueil ?

**hyp 1 :** relocalisation Mairie et Communauté de Com. :  
- un cloisonnement nécessaire alors que de grands espaces de 250 m<sup>2</sup> sont disponibles  
- intérêt d'une mutualisation des services  
- relocalisation de la salle des Fêtes nécessaire  
**hyp 2 :** maintien salle des Fêtes en rdc et installation de la Médiathèque à l'étage libérant si besoin (augmentation effectifs) l'étage de l'école pour une extension

## Quelle occupation de la Maison paroissiale ?

La maison paroissiale, édifice de qualité, contigüe à l'église et ouverte sur la place des Soeurs propose une situation centrale. L'hypothèse d'une acquisition par la Commune doit être intégrée dans les différentes faisabilités qu'il s'agisse d'y installer la Mairie, l'école de musique ou tout autre programme.

## Quel devenir pour la Maison de Santé à terme?

L'éventualité d'un départ des médecins de l'actuelle Maison de Santé serait préjudiciable compte tenu de sa bonne identification et accessibilité ainsi que de l'investissement public récemment consacré à cet équipement

Il convient donc de croiser :

- la capacité de surface avec les attentes,
- le degré de travaux nécessaire,
- la temporalité (coïncidence disponibilité des locaux et projets communaux)



---

# CONFORTER LA LISIBILITE DU CENTRE BOURG AUTOUR DE PÔLES

# CONSOLIDER DES PÔLES STRUCTURANTS AUTOUR D'UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS

La réflexion en matière de localisation des équipements doit combiner trois niveaux de préoccupation :

- les attentes en terme d'équipements,
- les opportunités et les contraintes du patrimoine bâti et du foncier disponible,
- la structuration à terme du centre-bourg par l'espace public et le logement.

Le centre-bourg doit offrir à terme une meilleure lisibilité de ses fonctions.

Des polarités existent déjà dont on doit tenir compte, d'autres sont à affirmer voire à créer.

C'est par cette triple lecture que le centre bourg gagnera en cohérence et garantira le maintien de la vitalité actuelle.

## Conforter les 2 Pôles de commerces : place Ollier et la Clairette

Ces deux pôles existants font sens à l'échelle du centre-bourg notamment dans leur complémentarité et sont deux pendants est et ouest d'un futur centre-bourg élargi.

## Conforter le Pôle coteau nord

Il regroupe les équipements existants gérés par le Département dont la maison des services publics et le collège. Il convient de l'intégrer au futur centre-bourg et d'assurer une meilleure liaison piétonne via notamment le site de l'ancien hôpital.

## Consolider l'offre du Pôle sportif

Ce pôle offre déjà nombre d'équipements : gymnase, terrains de foot et de tennis. Le projet amorcé de relocalisation du boulodrome sur le site viendra compléter et consolider les usages de ce pôle, au détriment cependant des 200 places de stationnement.

## Intensifier le Pôle enfance et jeunesse

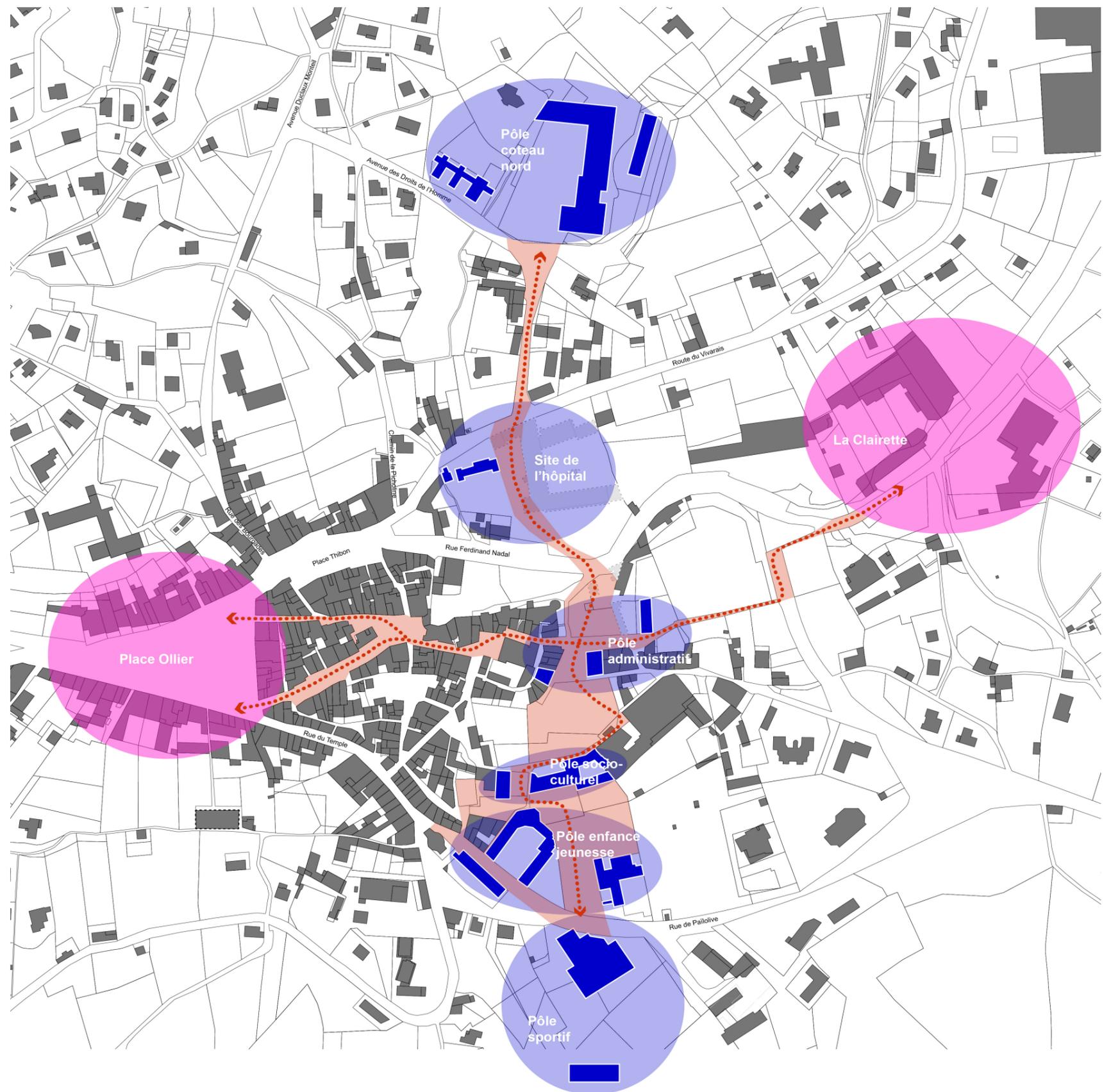
Ce pôle s'articule déjà autour de l'école élémentaire et de la future école maternelle. La relocalisation du centre Revivre dans les locaux de l'ancienne école maternelle constitue une option intéressante confortant l'offre dédiée au public scolaire. La médiathèque insérée dans l'école élémentaire intéresse un public plus large que le public scolaire et sa localisation bloque toute possibilité d'extension future de l'école ou d'accueil de fonctions plus en lien avec le public scolaire comme l'école de musique. L'opportunité d'une délocalisation à terme doit être anticipée pour libérer la surface précieuse occupée.

## Créer un Pôle socio-culturel

Autour de la Maison des Associations, du Centre d'Accueil et du Musée, la création d'un pôle socio-culturel permet de conserver la salle des fêtes dans le centre-bourg. L'accueil de la médiathèque à l'étage peut offrir d'intéressantes interactions avec le pôle muséal.

## Constituer un pôle administratif place de l'Oie

Autour de la place de l'Oie, la maison paroissiale (en cours d'acquisition) mais aussi l'ancienne filature et la maison Moutet (aujourd'hui abandonnées) constituent une opportunité évidente de restructuration du secteur, seuil d'entrée vers le coeur de bourg depuis l'Est aujourd'hui très dégradé : la localisation de la Mairie, de la Communauté de communes voire de l'Office de Tourisme dans la filature -élément patrimonial remarquable- constitue un programme très fédérateur positionné de surcroît sur l'axe de la vallée (Ollier -Clairette).



# UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS QUI CONNEXE ET RENFORCE LES POLARITÉS

Cette localisation des équipements en différentes polarités conforte une activation d'usages à l'échelle du centre-bourg. Ceux-ci seront reliés par des connexions piétonnes nord-sud et est-ouest : un système d'espaces publics qui vient mettre en valeur les équipements dans le tissu urbain.

## UN AXE NORD-SUD A CONSTRUIRE

### 1. La place de l'Oie

En connexion avec l'avenue F. Nadal, elle accueille principalement un parking (70 places actuelles). Si la relocalisation du garage Renault peut aider à restructurer et optimiser cet espace, le transfert des fonctions administratives dans l'ancienne filature contigüe (même propriétaire) renforce les conditions de création d'un espace public structurant.

### 2. Seuil Est du centre-bourg

L'espace qui articule les places de l'Oie et des Soeurs, la rue de la Porte de l'Oie (vers l'Eglise) et le cheminement vers la Clairette, doté de 6 beaux platanes et d'une fontaine, accueille aussi la maison paroissiale ainsi que la maison Moutet, autant d'ingrédients propices à une qualité urbaine retrouvée sans stationnement aucun autorisé.

### 3. De parking des Soeurs au jardin des Soeurs

Espace ouvert d'importance dans le centre-bourg, il doit pouvoir retrouver à terme sa destination initiale (partielle ou totale) de jardin, non plus réservé au couvent comme jadis mais en priorité aux habitants du coeur de bourg : une vocation végétale sans doute nécessaire à la qualité de vie future recherchée en centre-bourg.

### 4. L'esplanade du centre socio-culturel

Aujourd'hui pour partie envahi par le stationnement, cet espace public doit retrouver autant une vocation de parvis du futur centre socio-culturel et espace muséal qu'une vocation d'espace ouvert généreux et disponible en lien avec les tous proches pôles scolaire et sportif : la figure de l'esplanade plantée peut être convoquée et autoriser un maintien partiel du stationnement (objectif de maintien de 24 sur les 48 existantes).

### 5. Le jardin d'enfant

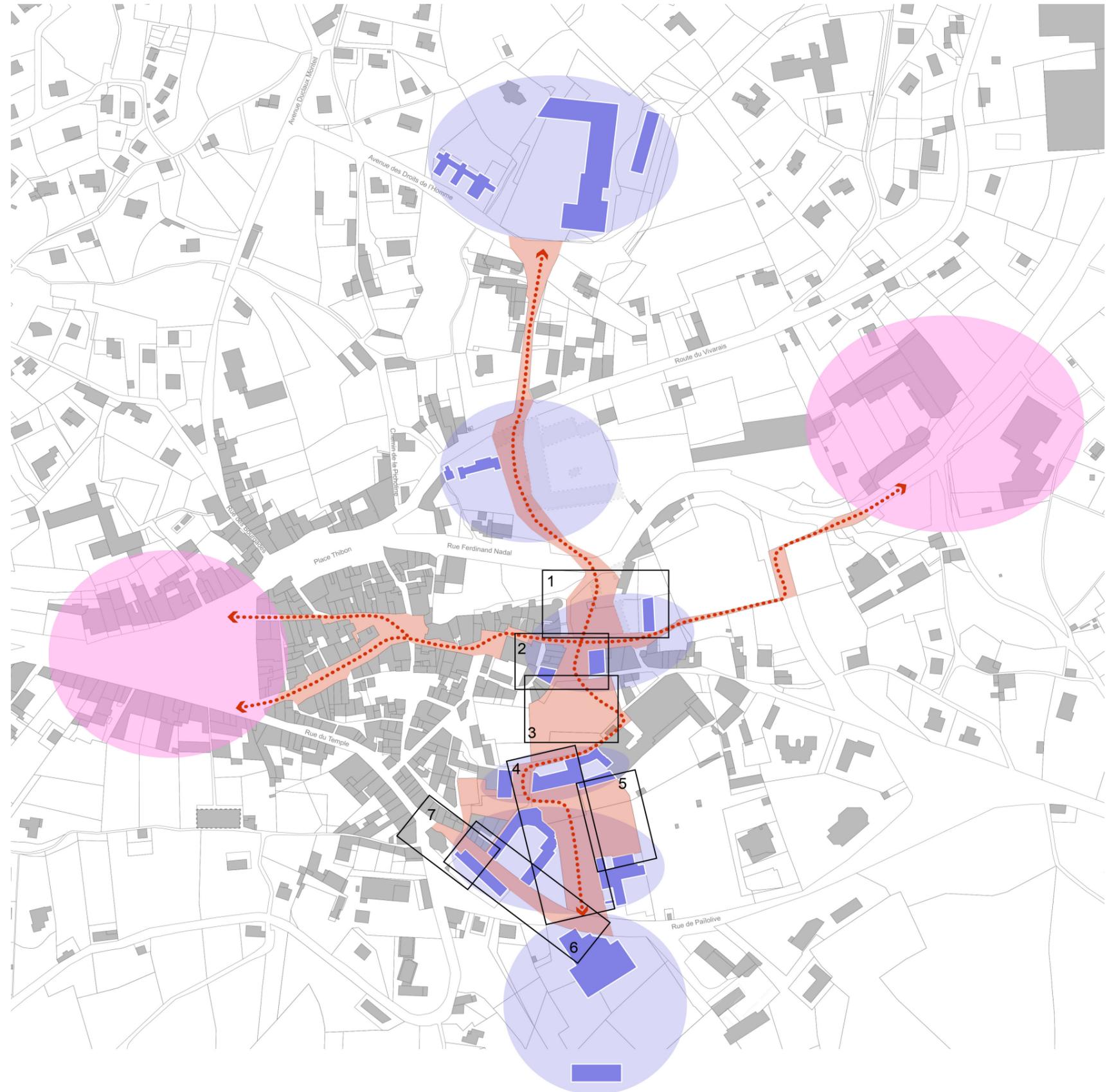
Latéralement à la future école maternelle, l'espace en creux pourra être dédié aux jeux pour enfants déplacés dans le cadre du projet en cours : square déjà fermé par le mur de clôture avec l'hôtel des Oliviers qu'il conviendra de planter pour assurer à terme l'ombrage nécessaire.

### 6. Le parvis des écoles et du pôle sportif

En lien avec la route de Paiolive, les écoles élémentaire et maternelle ainsi que le Gymnase doivent disposer de parvis confortables assurant des continuités piétonnes sécurisées. L'accès en voiture (dépose minute) comme en bus devra être étudié avec attention.

### 7. Place du Temple

Il convient de développer une continuité piétonne confortable le long de la façade principale de l'ancienne école maternelle en lien avec le chevet du Temple qui pourrait être en partie dégagé.





---

## **PACIFIER LE BOULEVARD DE CEINTURE**

---

# Vers le boulevard de ceinture pacifié : PRINCIPES

## Situation existante

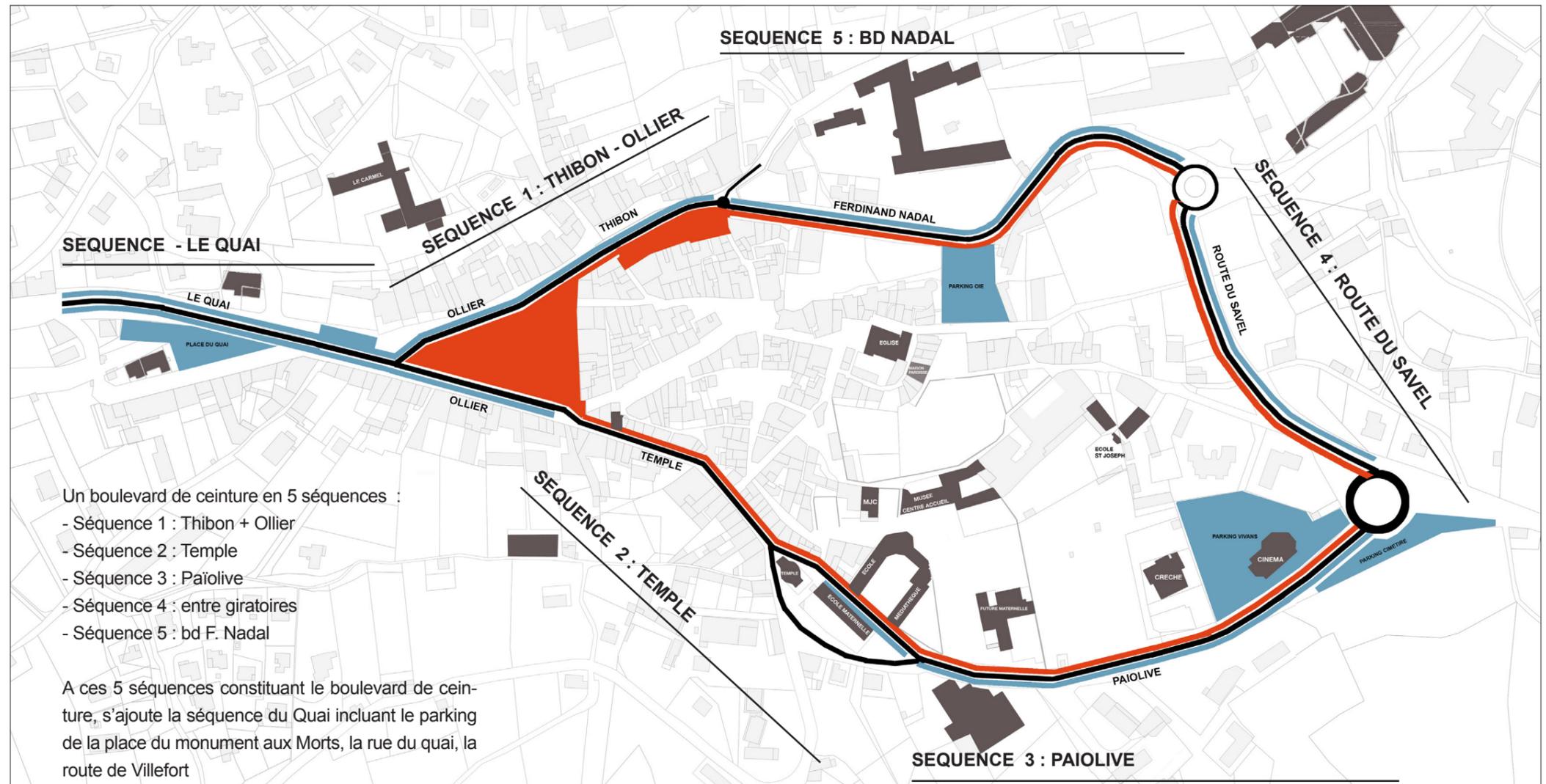
- Forte variation des gabarits disponibles : de 8m (pour le plus contraint rue du Temple) à 14m pour la route de Païolive au droit du cinéma Vivans et du cimetière).
- un caractère très routier (surlargeurs de chaussée conséquentes)
- Discontinuité, absence et inconfort des cheminements piétons
- Bande cyclable discontinue peu cohérente
- Stationnement anarchique et peu rationnel

## Enjeu

Concevoir un espace qui fédère coteaux et vallée, coeur de bourg et quartiers périphériques

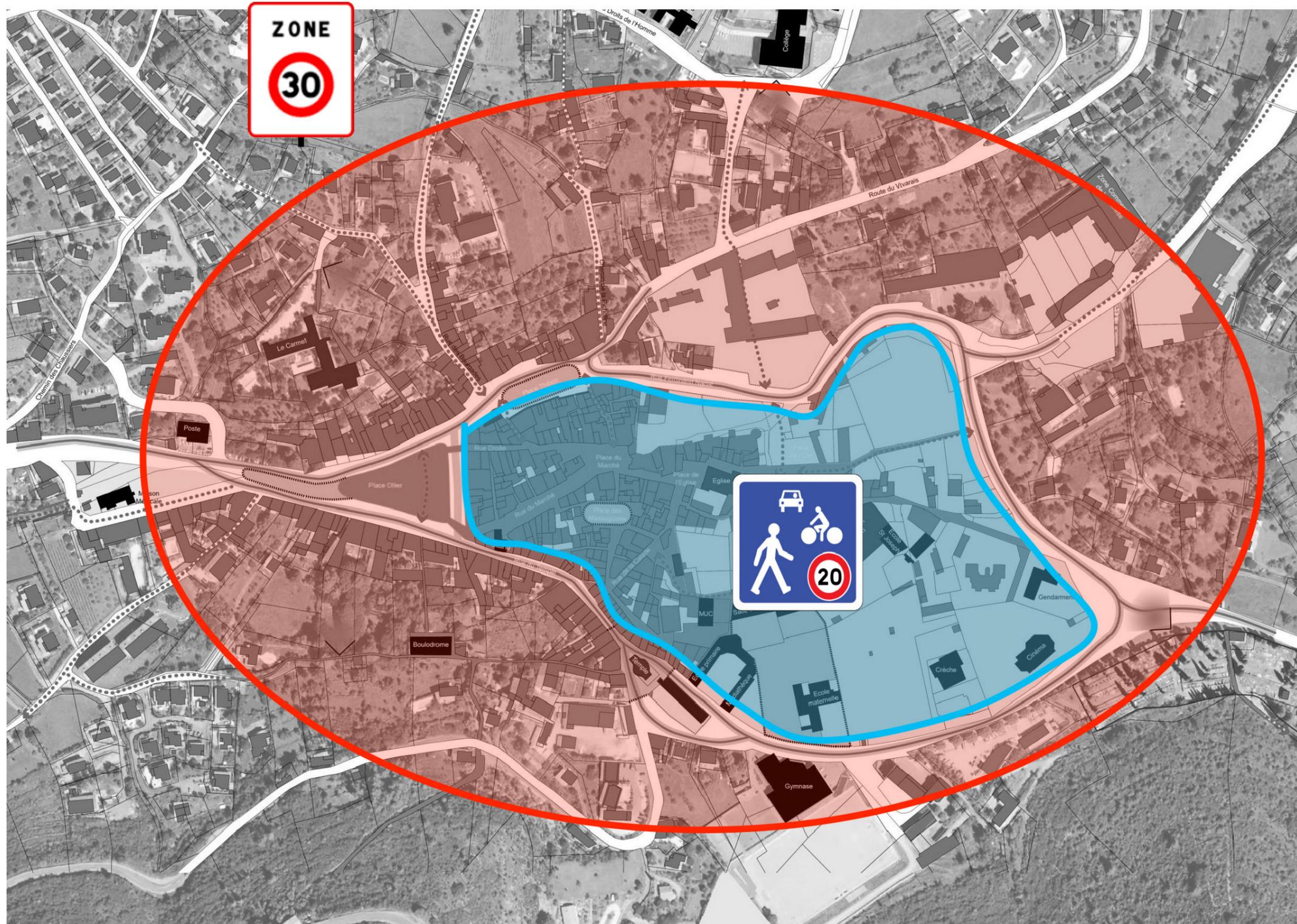
## Principes

- Confortement et déploiement de la zone 30,
- Réduction des emprises de chaussée : entre 3,50m et 4,50m dans le cas d'un sens unique), de 5,5 à 6m si double sens
- intégration du vélo dans la chaussée conformément au principe zone 30 (incapacité d'assurer une bande cyclable continue lisible),
- mise en place de stationnement longitudinal simple ou double selon emprise
- Développement d'une promenade urbaine généreuse en lien avec le coeur de bourg s'élargissant au contact des espaces publics tels la place Thibon, l'esplanade de plateau équipé, le parvis de l'école,...



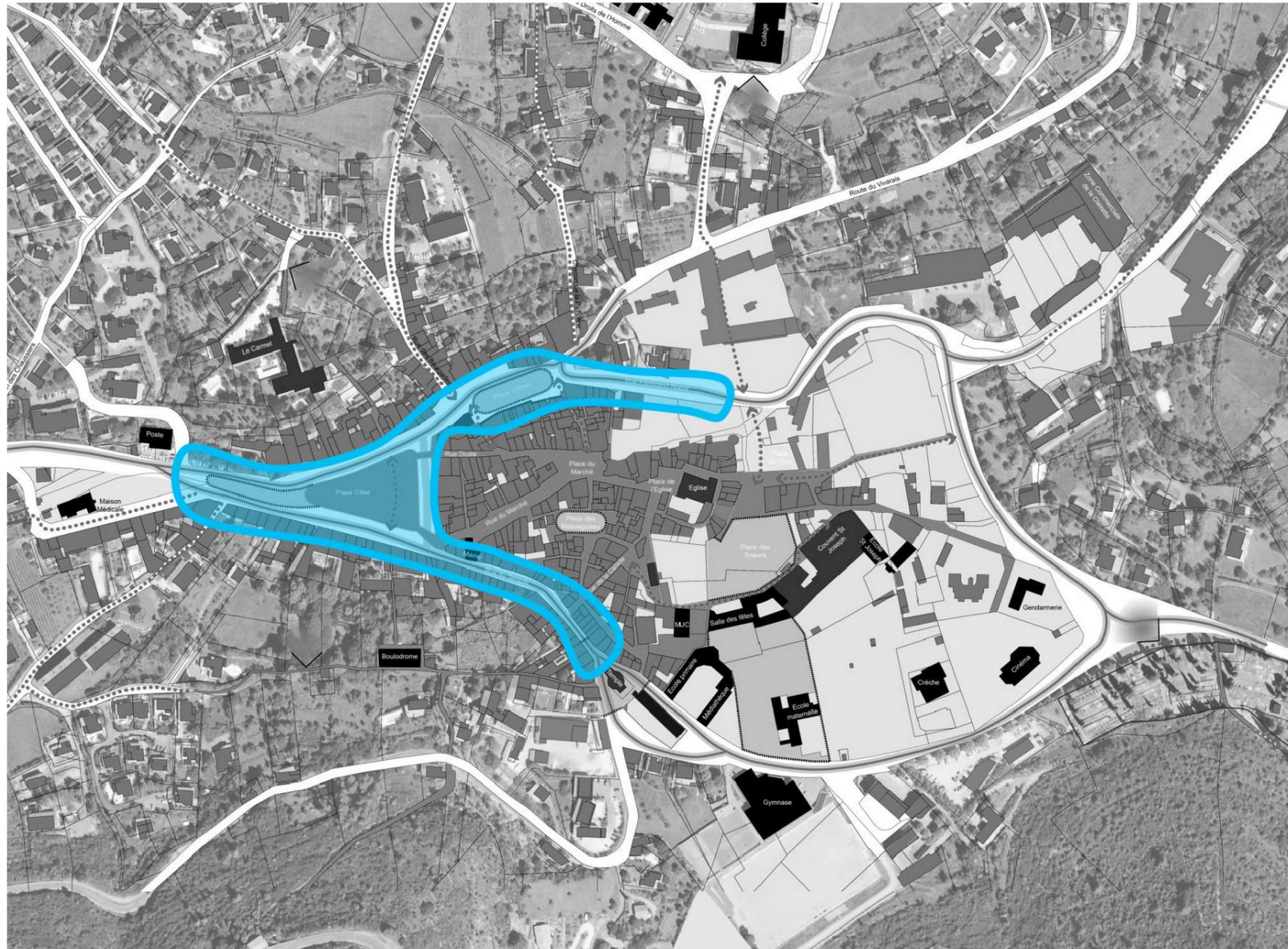
## Vers le boulevard de ceinture pacifié : ZONE 30 & ZONE 20

Il est proposé la création d'une zone 30 englobant tout le Centre Bourg et le « boulevard de ceinture ».  
Le cœur de ville sera géré en zone de rencontre.



# Zone Bleue : périmètre

## Définition du périmètre de la zone bleue



## Définition de la réglementation

- Réglementation affectée à toute la zone
  - Toute l'année (de janvier à décembre)
  - Tous les jours sauf les dimanches, jours fériés, mois d'août
  - De 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi
  - De 9h00 à 13h00 les samedis
  - Durée limitée à 1h30



**Proposé**



**Existant**

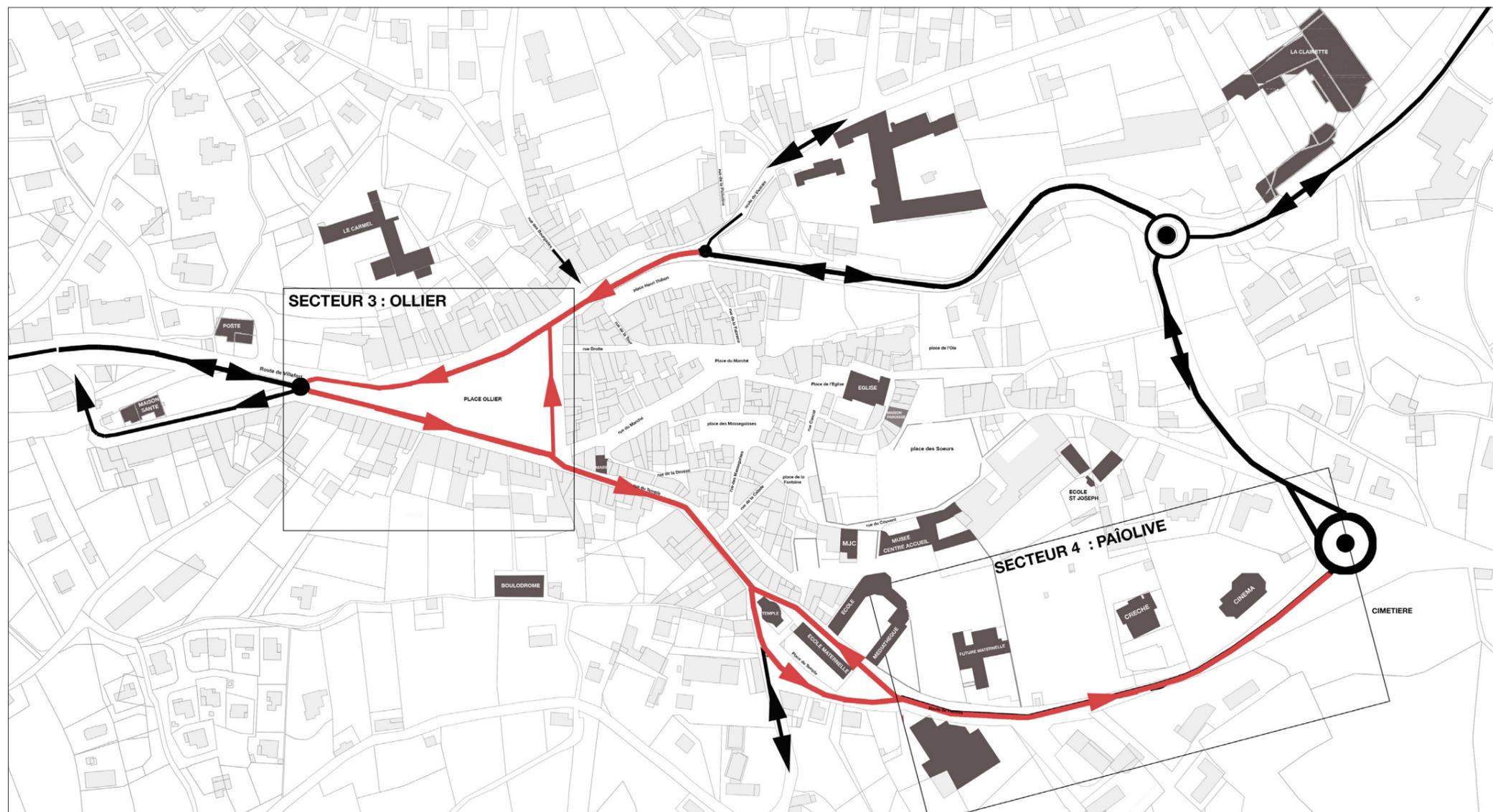


## CIRCULATION : Temps II, Secteurs 3 & 4 Ollier et Païolive

Le temps 2 propose de s'attaquer à la restructuration de la place Ollier avec pour objectif la restitution d'un espace central généreux dédié aux piétons impliquant :

- de supprimer les 43 places au centre,
- de rétablir un double stationnement en long sur la périphérie en utilisant notamment la deuxième voie de circulation
- de réorganiser le parking place du Monument aux Morts,
- de repousser le bouclage de la place au micro giratoire devant la Poste en associant la statue d'Ollier à l'espace central.

Le temps 2 peut simultanément ou ultérieurement procéder au prolongement du sens unique sur la route de Païolive entre le Gymnase et le rond-point du Cimetière.

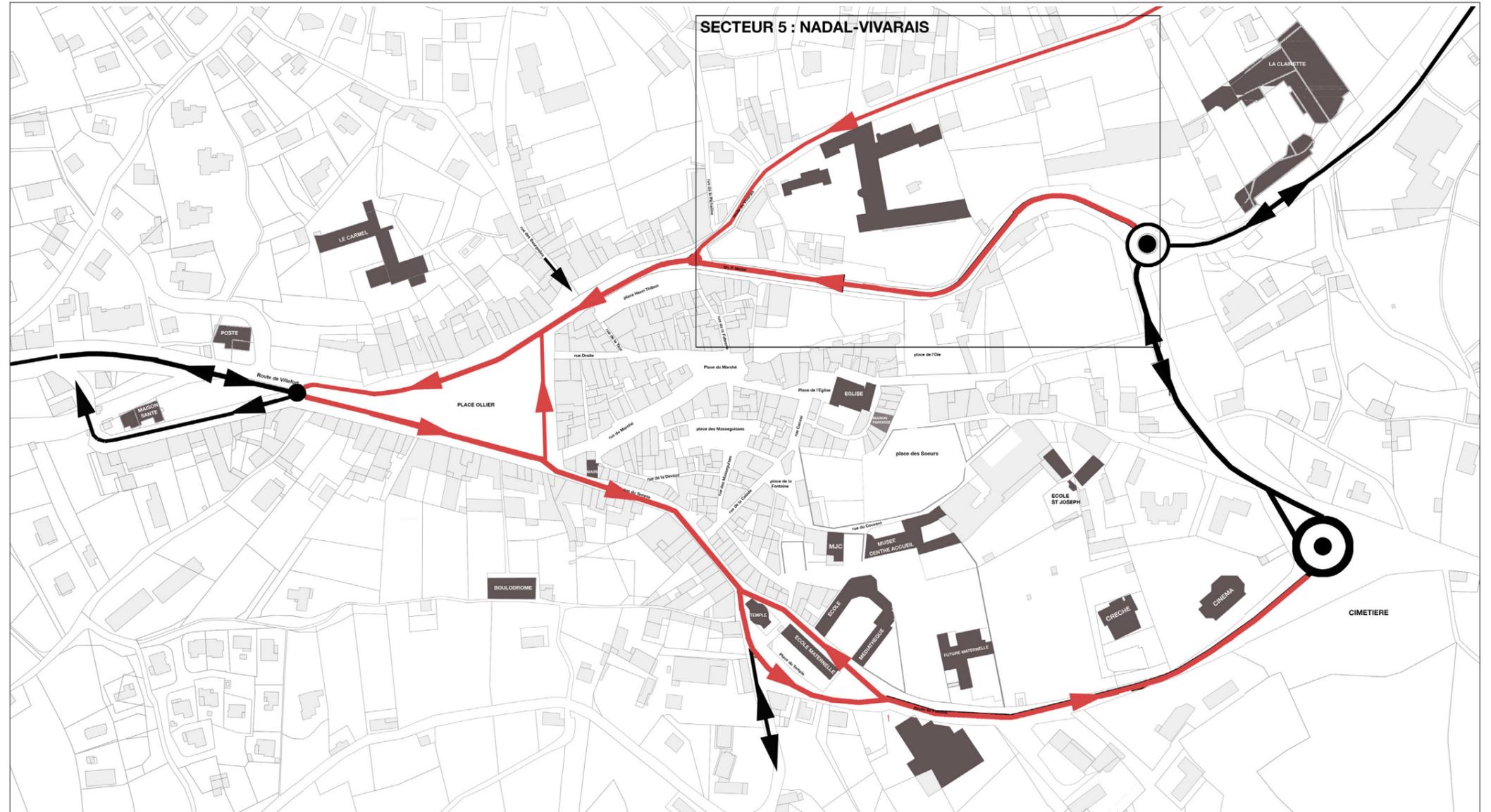


## CIRCULATION : Temps III, Secteur 5 Nadal Vivarais

Le temps 3 d'intervention visant la mise en sens unique du bd Nadal est conditionné par la réalisation du bouclage de la déviation par la Clairette offrant un accès à la route du Vivarais.

Il permettrait alors le passage en sens unique de la route du Vivarais depuis le rond-point du Nouvel Hôpital (en amont des Vans) jusqu'à la place Thibon.

Néanmoins, cette hypothèse peut devenir très contraignante :  
- pour les lignes de bus en provenance de Villefort desservant notamment le collège à moins d'un dépose sur le bd. Nadal,



# CIRCULATION : Principes du futur profil du boulevard

Les 4 coupes ci-jointes présentent des principes de mise en place du sens unique selon des modalités et dispositifs récurrents :

- Trottoir minimum de 1,40m côté extérieur
- Préférence au trottoir côté coeur de bourg : 2m minimum
- Intégration du vélo sens circulation dans la chaussée
- Minimum de 9,00m requis pour l'intégration d'une bande de stationnement latéral
- Si un seul stationnement latéral possible, privilégier le côté extérieur pour libérer le trottoir côté bourg
- Minimum de 12,00m requis pour l'intégration de 2 bandes de stationnement latéral (Profil 2)

## Espace de la Chaussée / 2 options

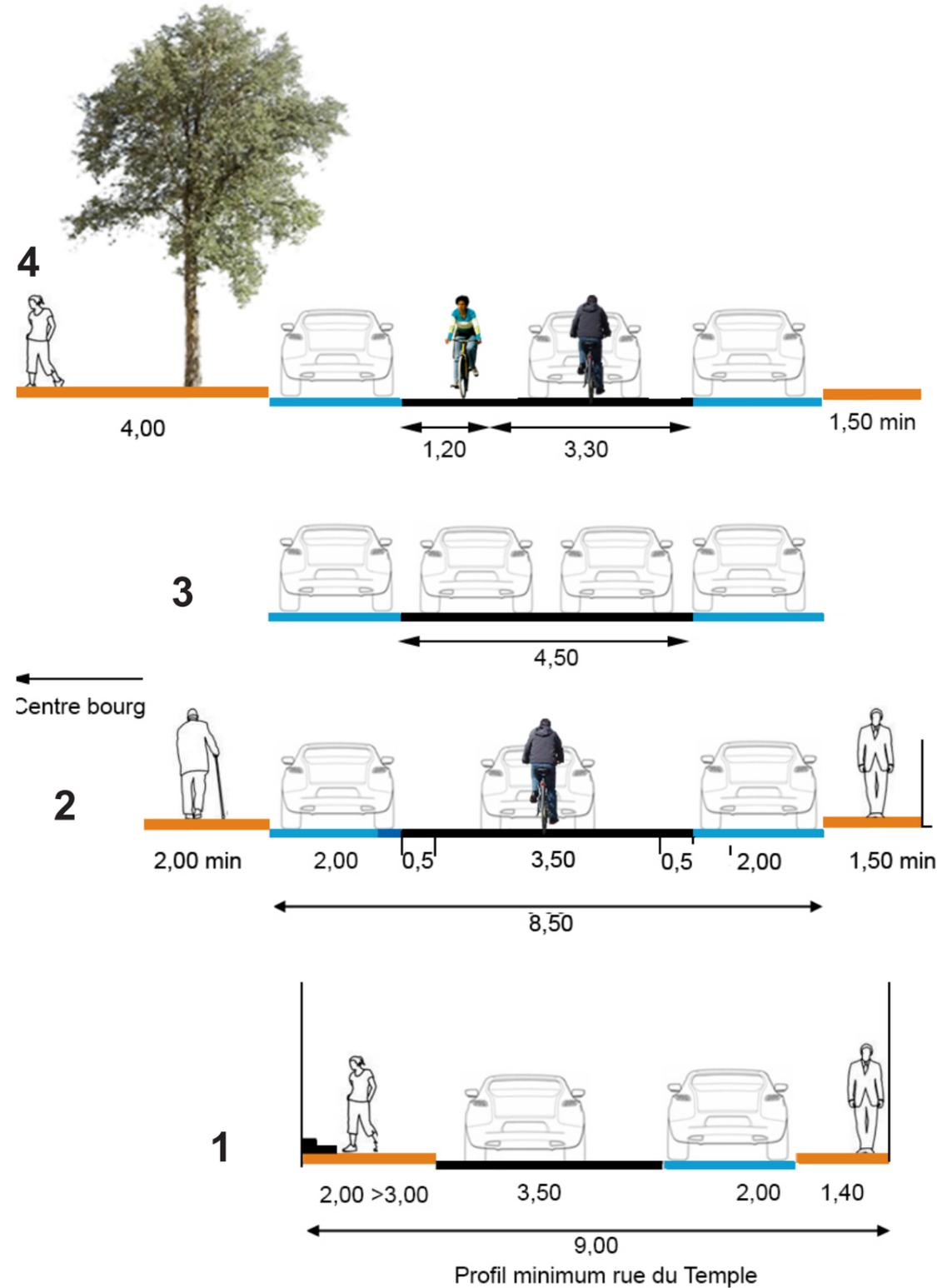
### Option 1 (profil 2)

- bandeau en enrobé de 3,50m
  - caniveaux latéraux pavés de 0,50m
- Total profil circulé de 4,50 m permettant :

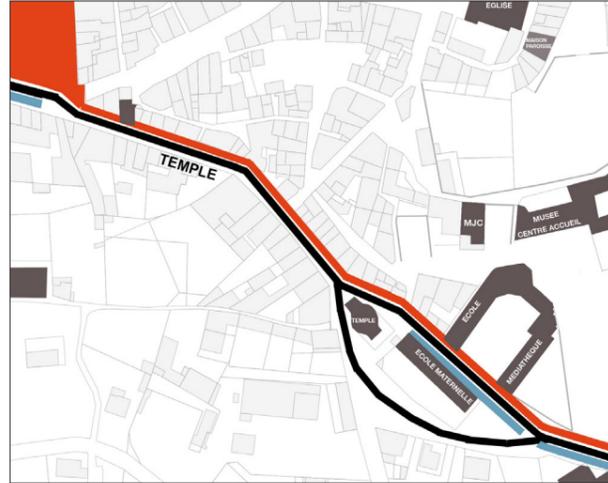
- l'ouverture des portières sans gêne
- le stationnement en double file ou le doublement si voiture en panne (profil 3)

### Option 2 (profil 4)

- bandeau en enrobé de 3,30m
  - bande cyclable en sens opposé de 1,20m conforme à la réglementation Zone 30
- Cette option permet l'intégration des déplacements cyclables dans les deux sens hormis pour la séquence rue du Temple .



## Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence du Temple



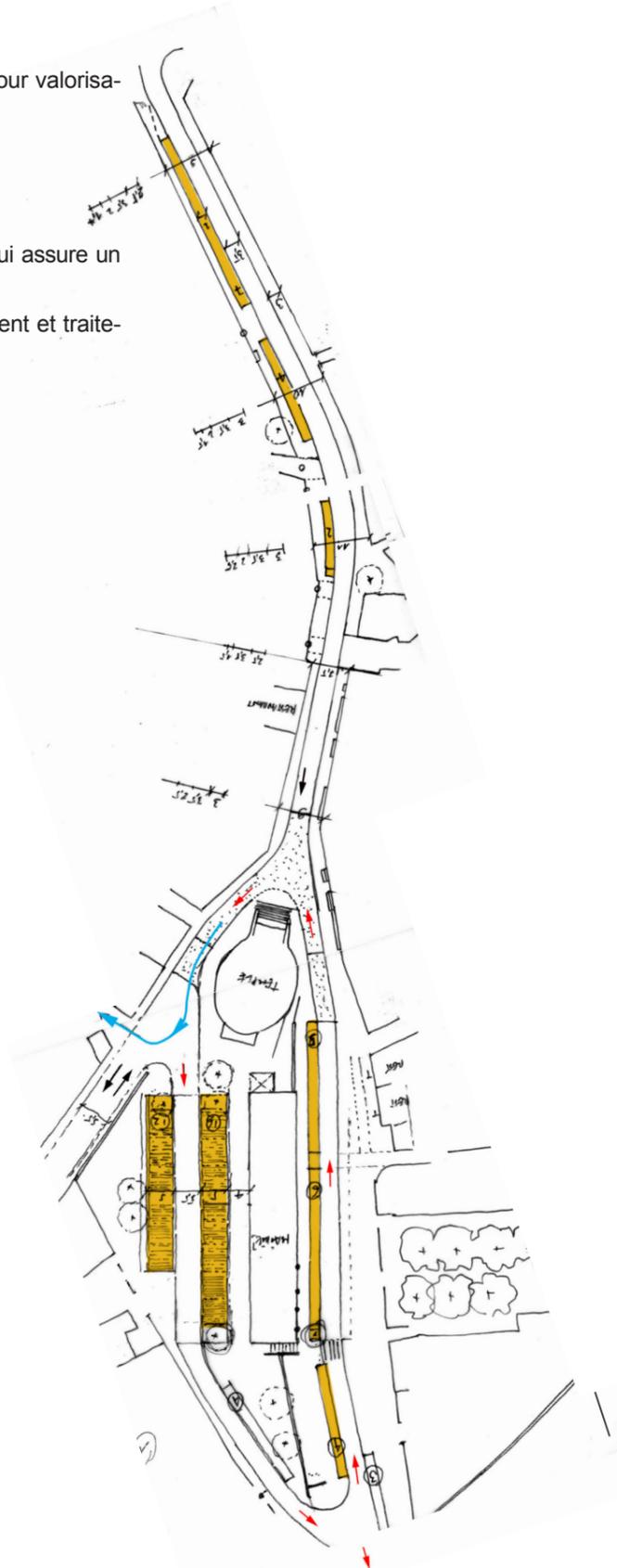
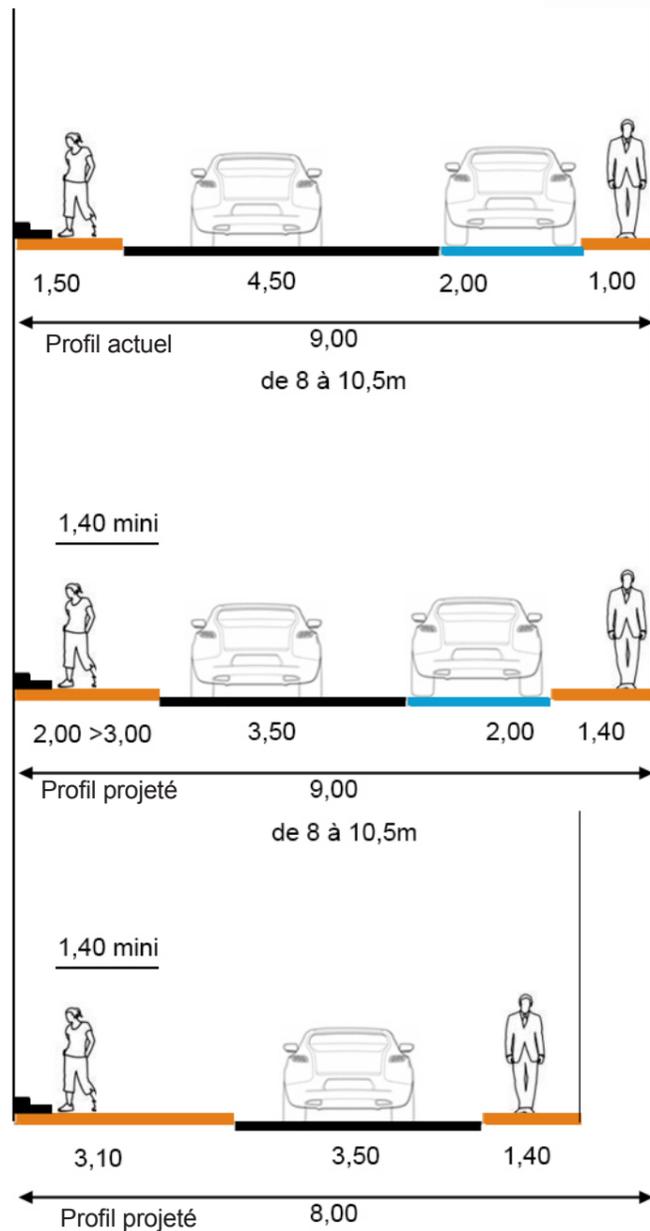
### Contraintes et orientations

- Une urgence d'action (vétusté)
- Un gabarit contraint d'Ollier au Temple entre 8 et 11 m
- Un gabarit plus confortable au delà du Temple 15m au droit de l'école primaire et place du Temple
- des cheminements piétons contraints par des emmerchements saillants,
- du stationnement longitudinal droit (25 places) à conserver en partie,
- du stationnement place du Temple à conserver voire intensifier (27 places)
- un devenir incertain de l'école maternelle,
- des contraintes de circulation et des girations pour les poids lourds place du Temple,
- une entreprise polluante (fuel) et contrainte en terme d'accès à l'arrière de la place du Temple : nécessité d'étudier un transfert possible

### Hypothèse

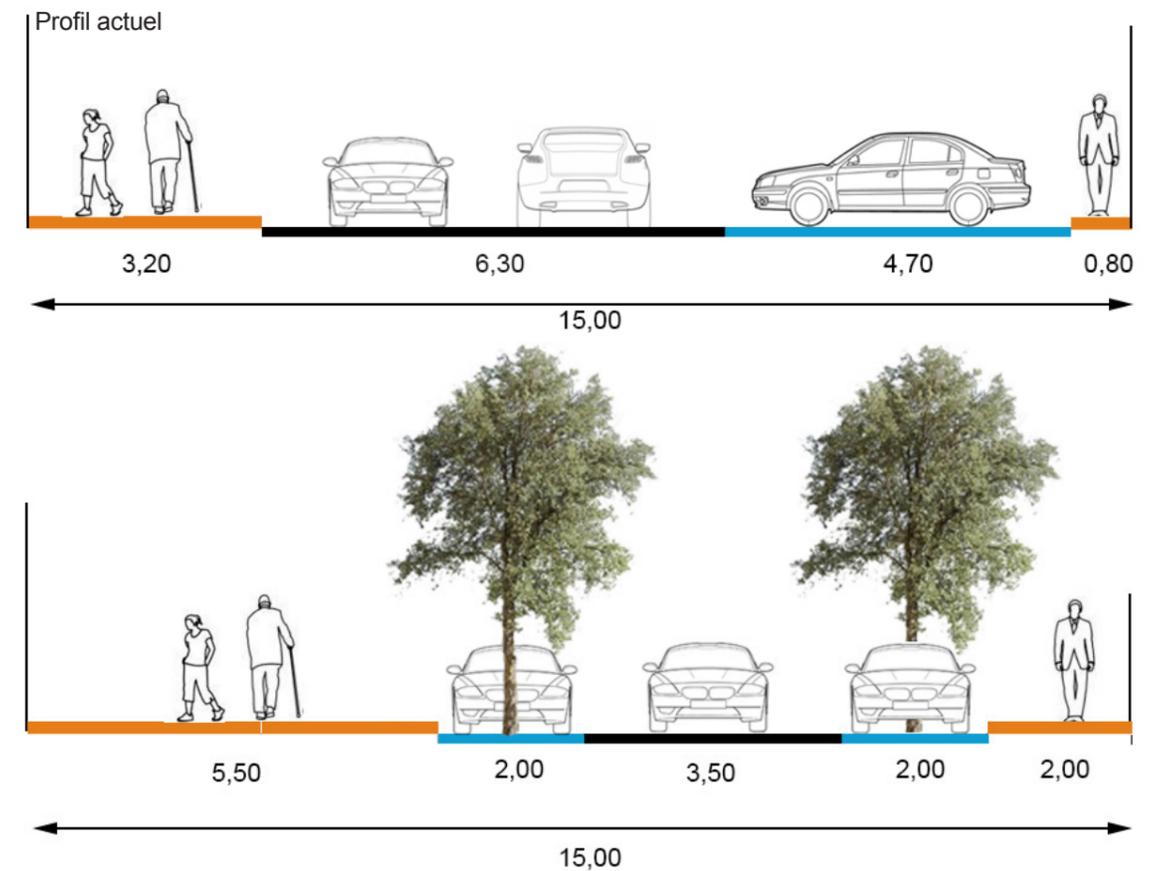
- Gabarit chaussée unique à 3,50 m
- Elargissement et dégagement du trottoir gauche sens circulation pour valorisation du parvis Mairie, du seuil de la rue de la Calade
- cheminement piéton minimum de 1,40 m
- moitié des places conservées (12-13 sur 25 existantes)
- dévoiement rue sur place du Temple
- retour et bouclage possible par rue du Temple au droit des Ecoles qui assure un trafic calmé mais offre la souplesse d'usages nécessaire
- Place du Temple avec promenade dans l'axe du chevet du monument et traitement sous forme de cour stationnée (28 places possibles)

Total places 63 contre 54 actuellement

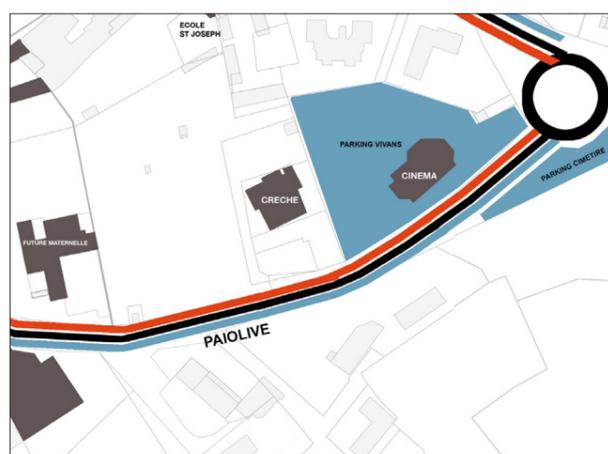


### Principes (Séquence Ecoles)

- sens unique contraire assurant bouclage (chercher une place, déposer son enfant, attendre quelqu'un...) : une souplesse d'usage.
- dégagement d'un large parvis régulier (5,50m)
- double stationnement latéral partiel ou continu (VIGIPIRATE)
- plantation possible sur bande stationnée et/ou parvis
- création d'un trottoir le long du temple et école maternelle .aujourd'hui inexistant ou minimum (0,80m)
- système de plateau (traitement chaussée réhaussée et traitement spécifique) marquant la prévalence du piéton au droit de l'école et du Temple.
- élargissement terrasses des 2 restaurants



## Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence route de Paiolive



Données

### Emprise :

- depuis la place du Temple au rond-point du Cimetière

### Gabarits variables :

- 16,00m au droit du centre sportif
- 11,50m entre les deux murs (entre marchand de matériau et hotel des Oliviers)
- 13,20 m entre Cimetière et parking du cinéma Vivans

### Hypothèse

Passage à terme en sens unique avec un gabarit de chaussée à 4,50m permettant un stationnement minute, un dépassement en cas de panne, accident,... et récupération des surlargeurs pour cheminement piéton et stationnement

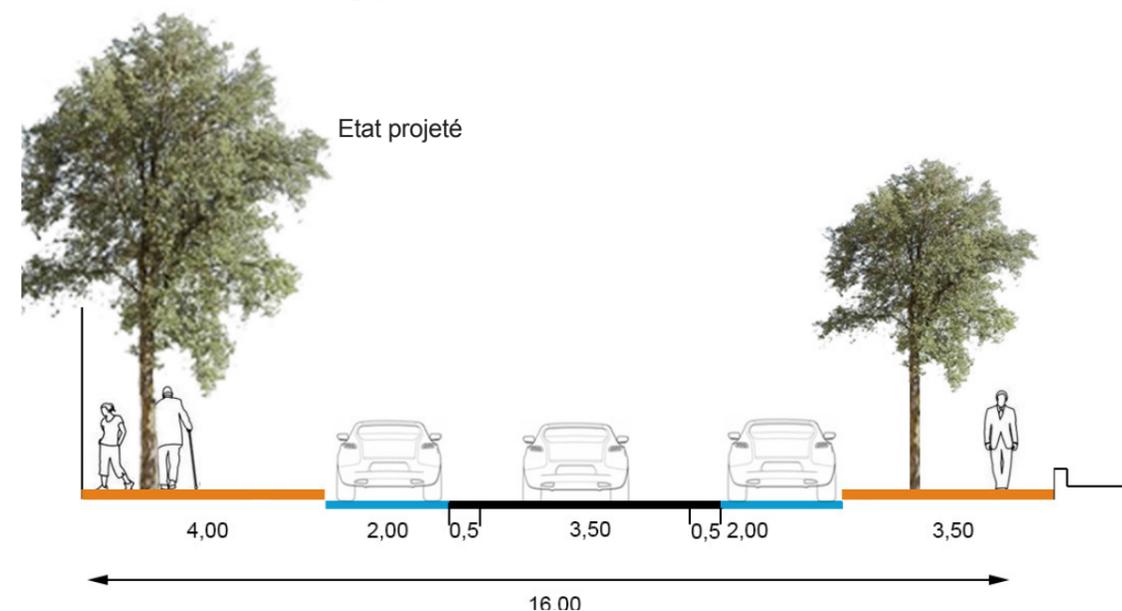
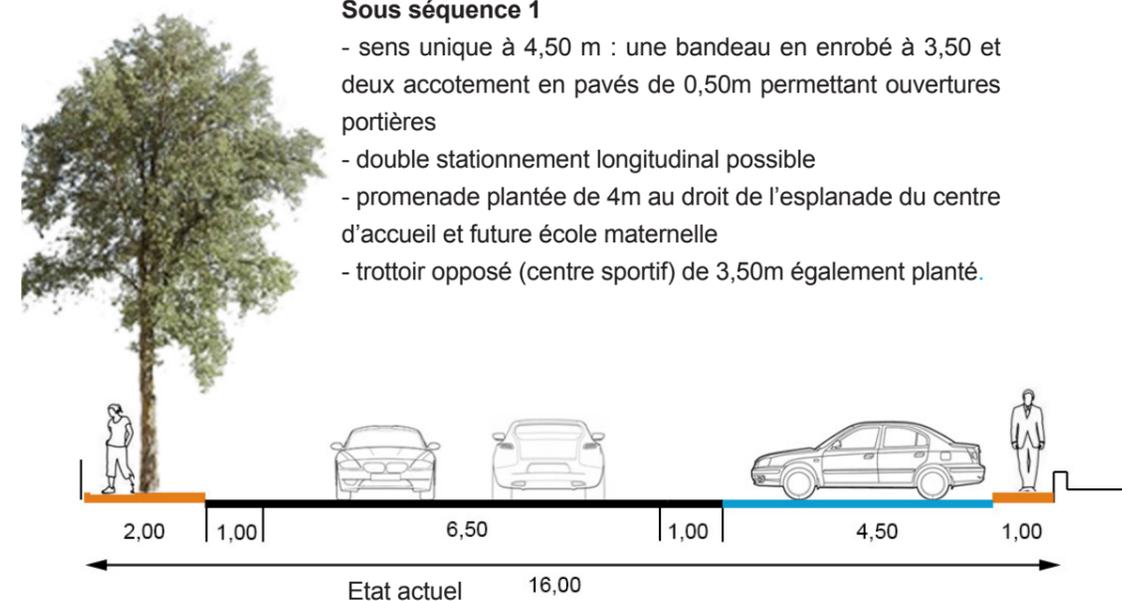
Bilan Stationnement estimé :



route de Paiolive au droit du Gymnase et du centre d'accueil

### Sous séquence 1

- sens unique à 4,50 m : une bande en enrobé à 3,50 et deux accotement en pavés de 0,50m permettant ouvertures portières
- double stationnement longitudinal possible
- promenade plantée de 4m au droit de l'esplanade du centre d'accueil et future école maternelle
- trottoir opposé (centre sportif) de 3,50m également planté.



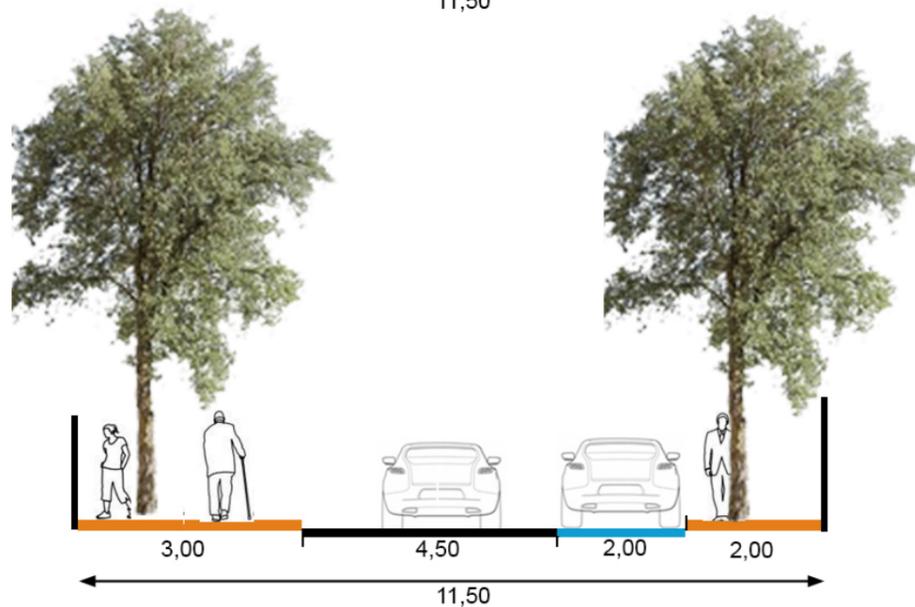
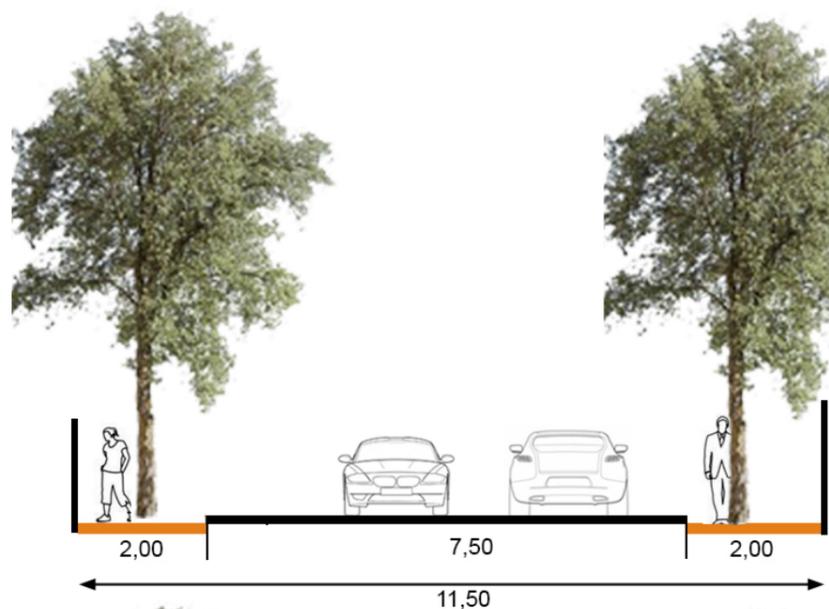
# Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence route de Païolive



route de Païolive entre Cimetière et Cinéma

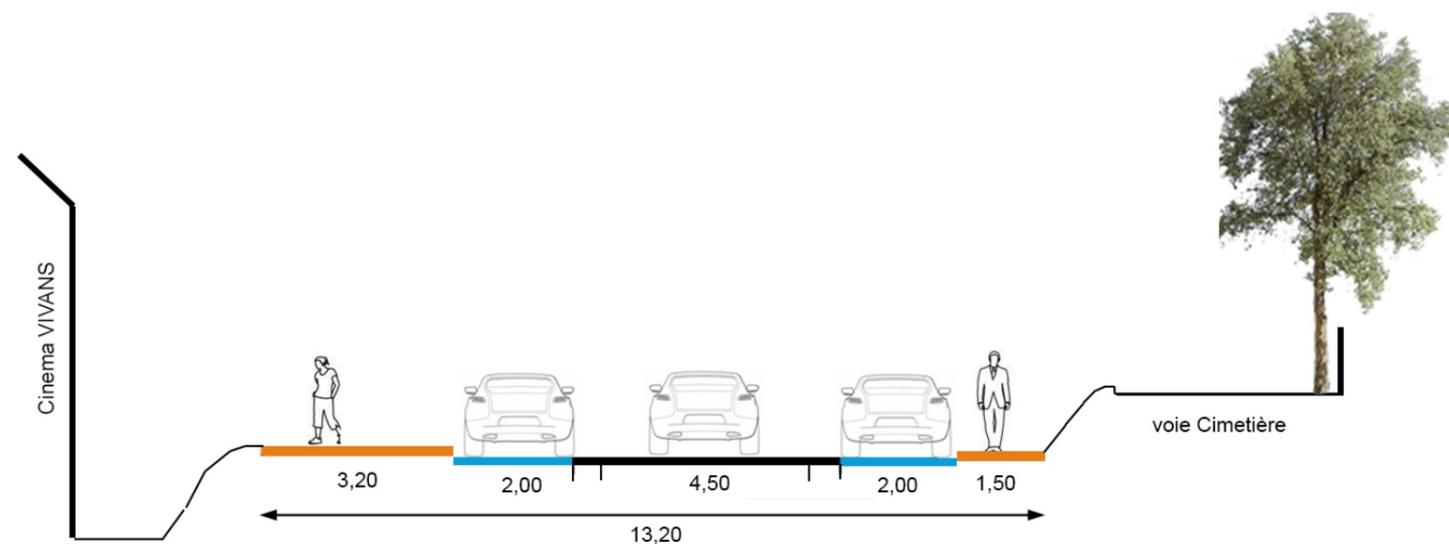
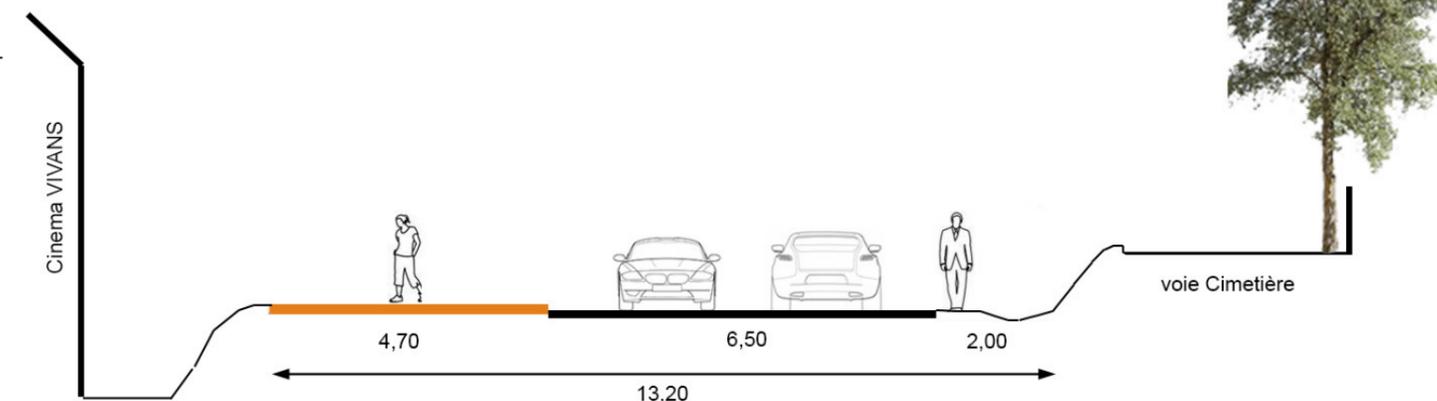
## Sous séquence 2

- sens unique à 4,50 m : une bandeau en enrobé à 3,50m et deux accotements en pavés de 0,50m permettant ouvertures portières
- simple stationnement longitudinal possible
- promenade plantée de 3m côté domaine les Oliviers
- trottoir opposé à 2m.

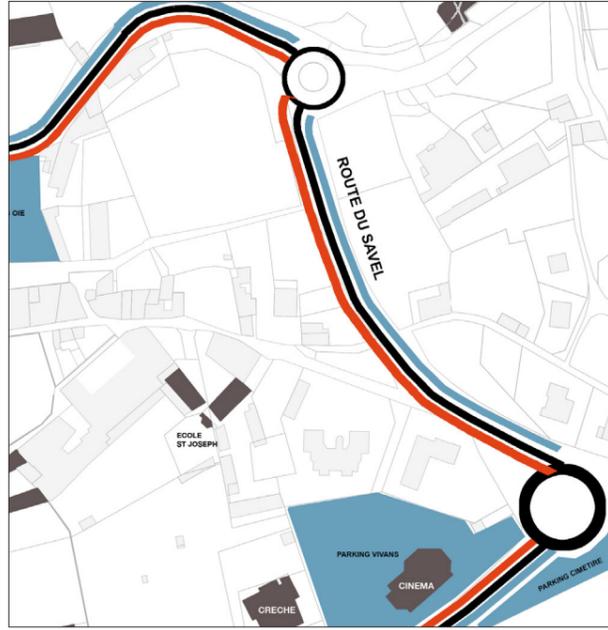


## Sous séquence 3

- sens unique à 4,50 m : une bandeau en enrobé à 3,50 et deux accotement en pavés de 0,50m permettant ouvertures portières
- possible double stationnement longitudinal avec deux trottoirs de 3,20m et 1,50m



# Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence route du Savel



séquence entre les deux rond-points

**Emprise :** entre le rond-point du Cimetière et le rond-point de la Clairette

## Actuellement

- gabarit 11,00m en moyenne
- sur largeur de chaussée 7,50m
- étroitesse ou absence de trottoirs
- stationnement longitudinal simple et partiel (pas d'ouverture portière droite possible)
- > 14 places disponibles

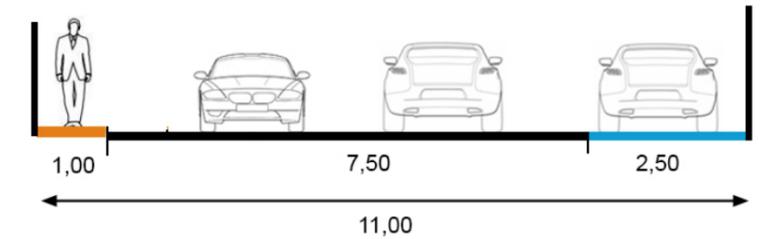
## Hypothèse 1 (plus réaliste)

- Maintien du double sens sur le long terme
- double sens avec chaussée réduite à 5,50m
- un stationnement longitudinal
- élargissement des trottoirs à 2,00 et 1,50 m
- > 14 places maintenues

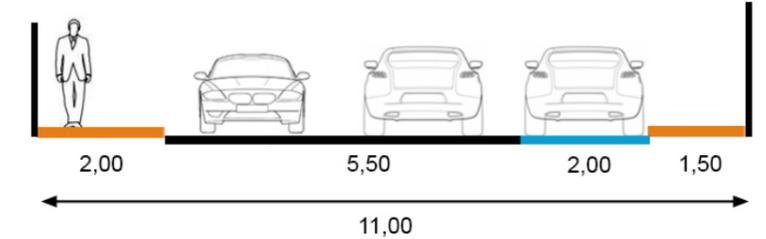
## Hypothèse 2 (plus contraignante)

- prolongement du sens unique pour bouclage total
- sens unique à 4,50 m : une bandeau en enrobé à 3,50 et deux accotement en pavés de 0,50m permettant ouvertures portières
- double stationnement longitudinal possible avec trottoirs réduits à 1,50m et 1,00m
- > 24 places estimées contre 14 actuelles

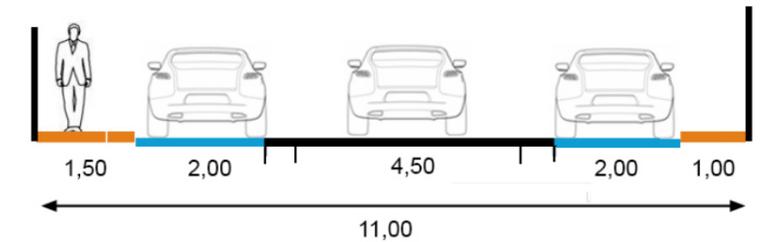
Etat actuel



Hypothèse 1  
Double-sens



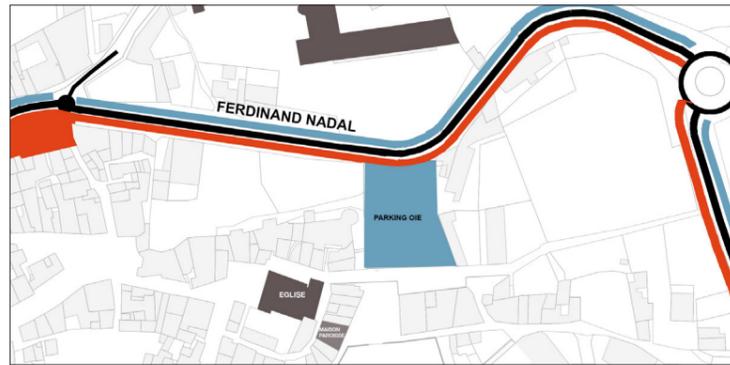
Hypothèse 2  
Sens unique



# Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence bd F. Nadal



bd. Ferdinand Nadal



## Données

**Emprise :** entre le rond-point de la Clairette et la route du Vivarais

**Gabarit :** 13,00m en moyenne retenu

## Hypothèse

Mise en sens unique à long terme quand déviation opérée en double sens entre la Clairette et le rond-point du nouvel Hôpital

## Enjeux

- Gare routière : à maintenir partiellement, à déplacer ?
- Façade ténement de l'ancien hôpital (devenir inconnu)
- Garage Renault actuellement contraignant à délocaliser

## Actuellement

- surlargeur de chaussée 7,00m
- arrêt bus spécifique
- étroitesse ou absence de trottoirs
- stationnement anarchique (en long et en épis)
- > 69 places disponibles

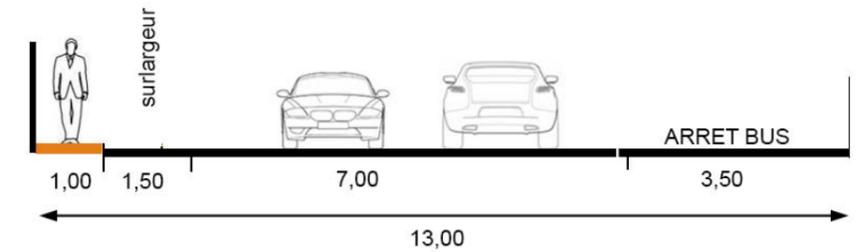
## Hypothèse 1- double sens

- double sens avec chaussée réduite à 6,00m
- un stationnement longitudinal bilatéral
- deux trottoirs à 1,50 m (minimum atteint)
- En deçà de 13,00 m : un seul stationnement longitudinal
- > environ 60 places maintenues

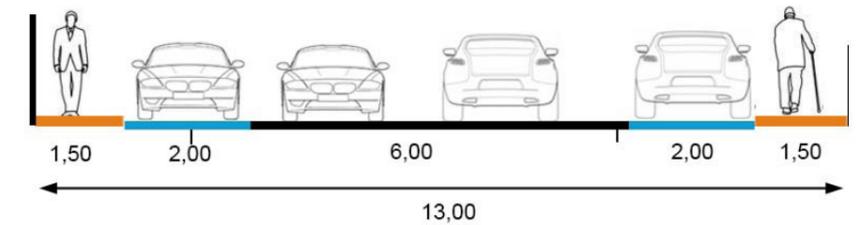
## Hypothèse 2

- sens unique à 4,50 m : une bandeau en enrobé à 3,50 et deux accotement en pavés de 0,50m permettant ouvertures portières
- double stationnement longitudinal possible avec trottoirs à 3,00m et 1,50m
- > environ 60 places maintenues

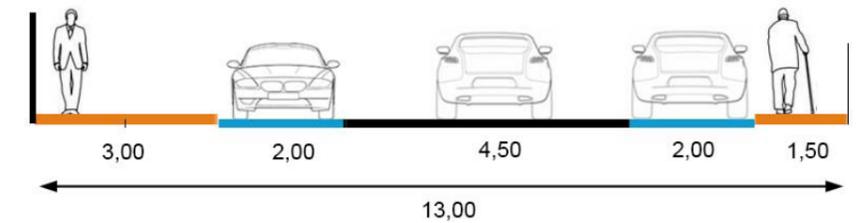
Etat actuel



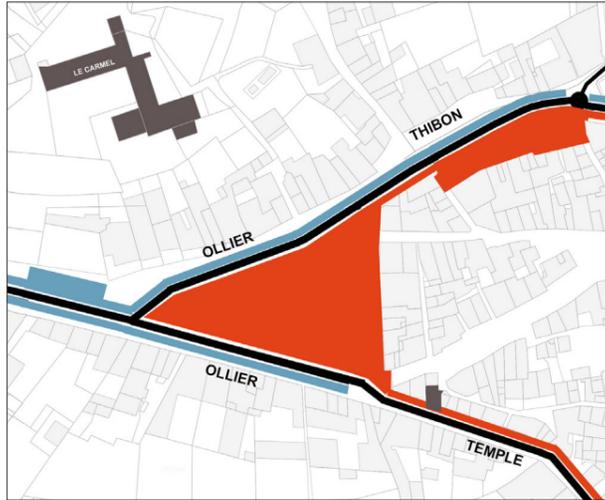
Hypothèse 1  
Double-sens



Hypothèse 2  
Sens unique



## Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence place Thibon à Ollier



### Données

**Emprise** : entre le rond-point du Vivarais et place Ollier

**Gabarit** : environ 30m sur la place Thibon

### Enjeux et Hypothèse

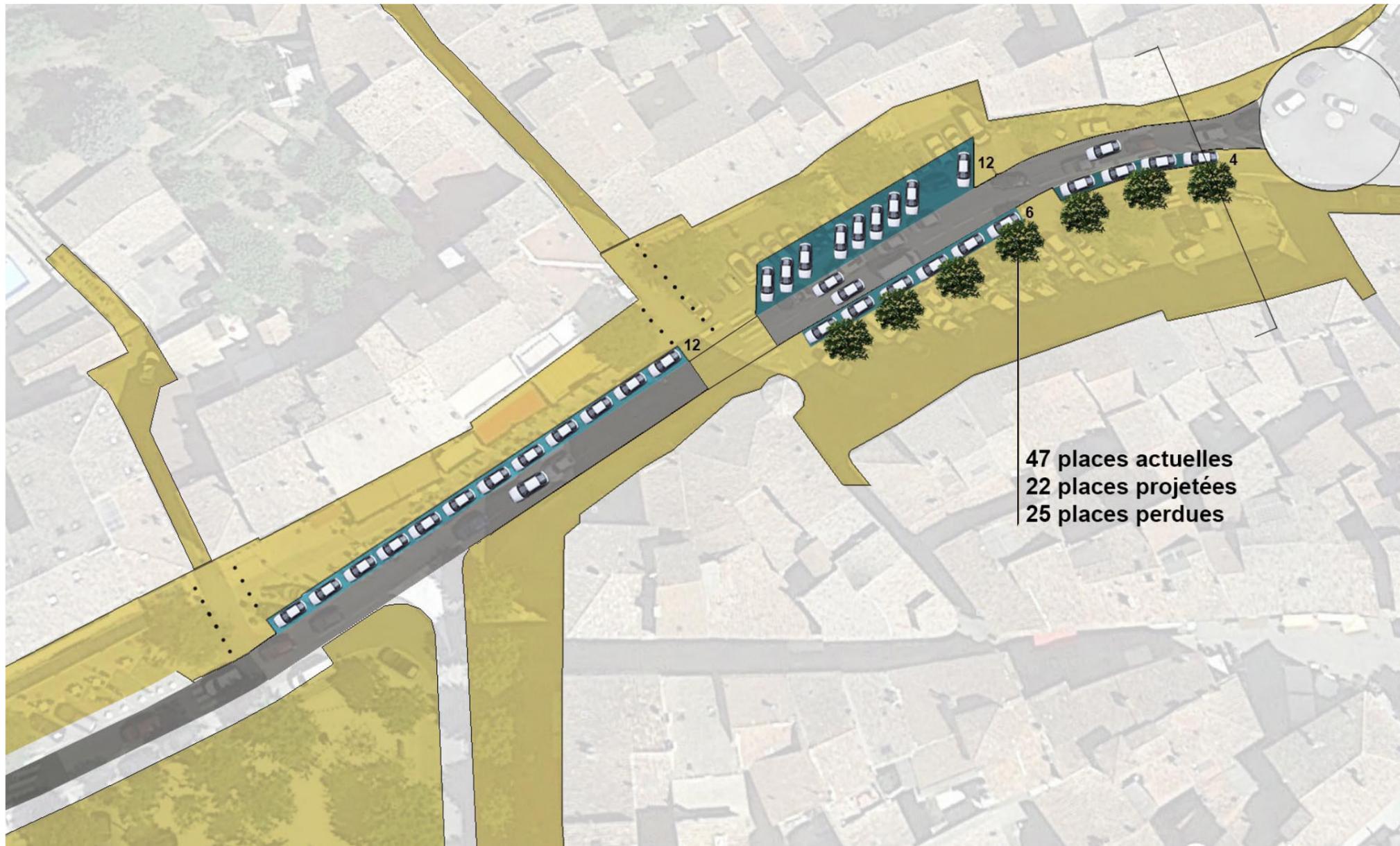
- Simplification du dispositif très routier
- Mise en sens unique à court terme du Vivarais à Ollier
- dégagement et valorisation de la place Thibon pour valoriser l'accès au centre bourg, redynamiser commerces et valoriser la façade urbaine



## Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence place Thibon à Ollier



Section courante : qualité du trottoir nord à maintenir

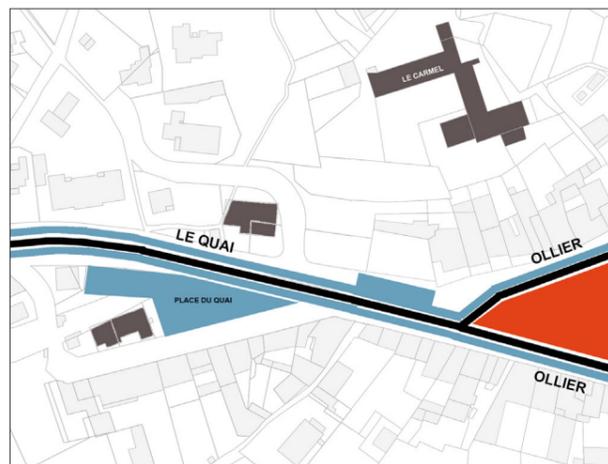


Section amont (proche rond-point Vivarais)



vers la place Ollier

## Vers le boulevard de ceinture pacifié - Séquence entrée Ouest par route de Villefort



Profil actuel estimé



Profil projeté



### SEQUENCE QUAI- ROUTE DE VILLEFORT

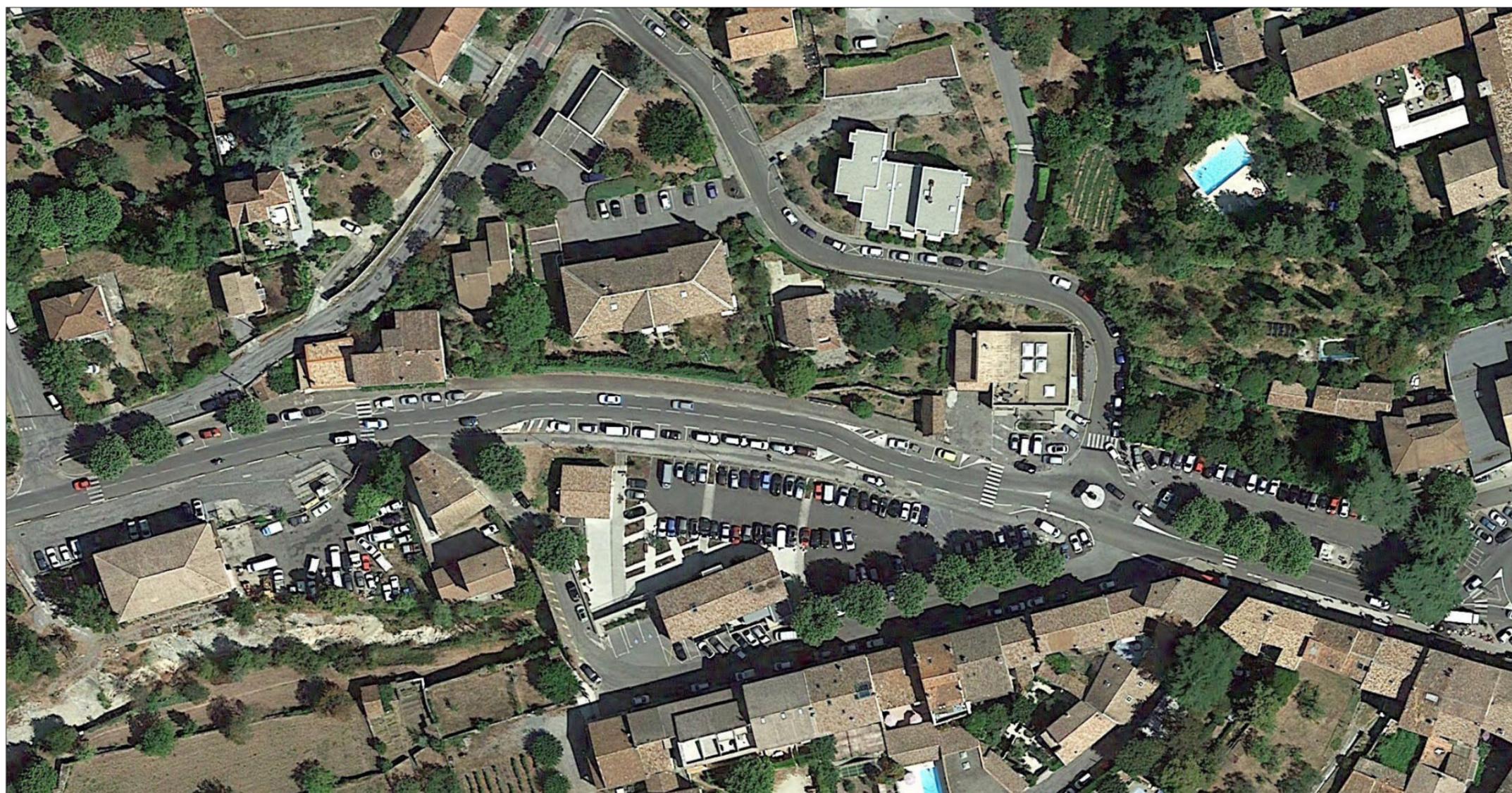
La séquence d'entrée aux Vans depuis Villefort présente un gabarit très large avec deux trottoirs confortables (entre 2,50 et 3m), une chaussée estimée à 6m et un stationnement latéral de près de 3m de large.

Cette emprise conséquente permet sur les 200m en amont du carrefour d'entrée d'optimiser le dispositif avec :

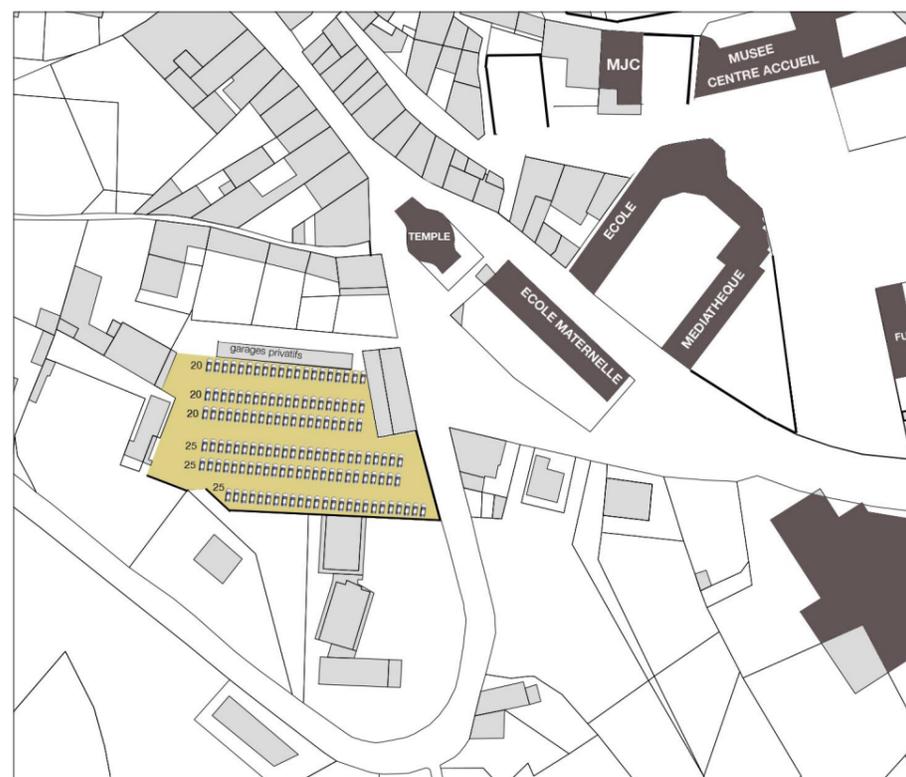
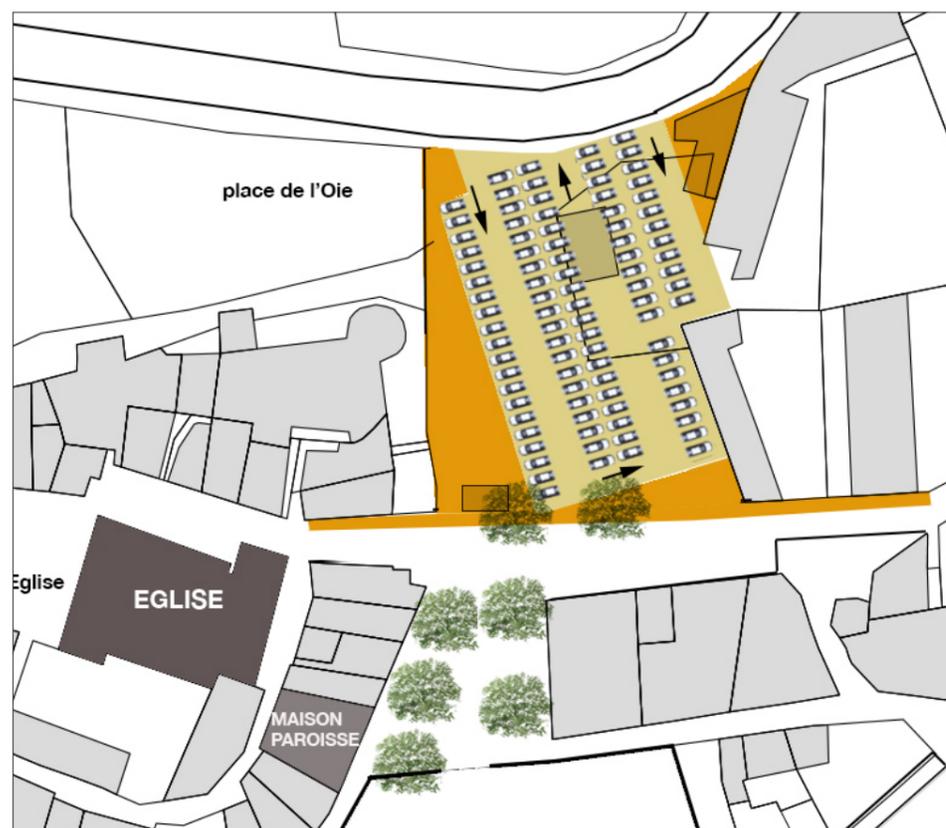
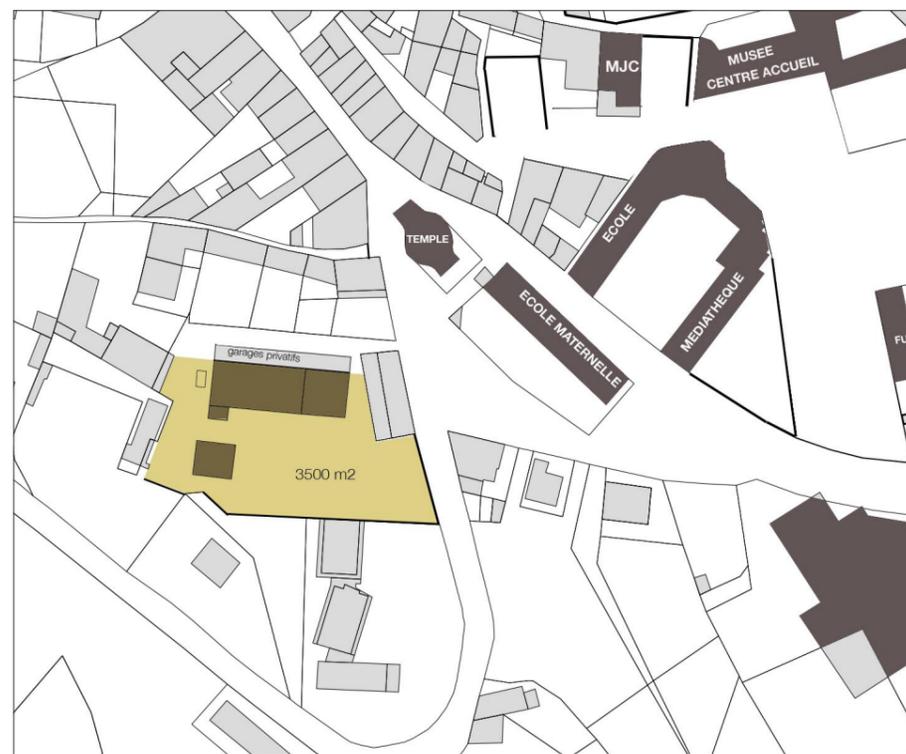
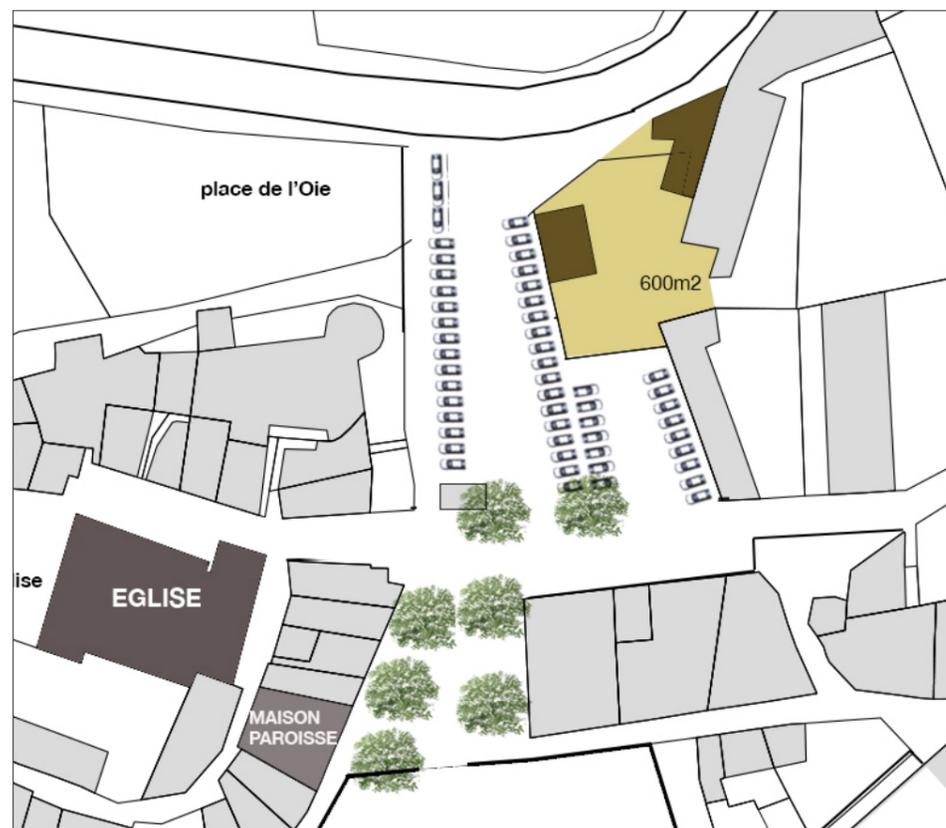
- une chaussée réduite à 5,50m,
- deux stationnement latéraux de 2m,
- un trottoir en lien avec la place du quai maintenu à 3m constituant une promenade généreuse et une possibilité de plantation,
- un trottoir opposé bordant le mur de soutènement qui pourrait être réduit de 3m à 2m si besoin.

Un tel dispositif permet ;

- de ralentir la vitesse
- d'inclure sans souci près de 45 places de stationnement contre les 25 actuelles soit u gain de 20 places à proximité immédiate de la place Ollier.



# VALORISATION DES GISEMENTS FONCIERS - ténements du Garage Renault, Vans Combustibles, GEDIMAT



# Vers le boulevard de ceinture pacifié - BILAN STATIONNEMENT

## PROJECTIONS (AVANT APRES) PAR SECTEUR

### 1/ Places directement accessibles sur boulevard

#### Secteur Thibon

- 22 places contre 44 places actuelles (-22 places)

#### Secteur Ollier

- 90 places contre 126 actuelles (89 Ollier +37 monument aux morts) soit -36 places

#### Secteur Temple

- 63 places contre 54 actuelles (+9 places)

#### Secteur Paiolive

60 places contre 8 actuellement

#### Secteur Savel

14 places maintenues

#### Secteur Nadal

- 69 places maintenues

#### Secteur Villefort-quai

- 150 places contre 130 actuelles (+20 places)

### TOTAL

- 338 places estimées contre 260 actuelles (+78 places)

### 2/ Places dans parking immédiats desservis par boulevard

- 479 places estimées contre 568 actuelles dont 125 places potentielles sur site usine fuel soit - 89 places

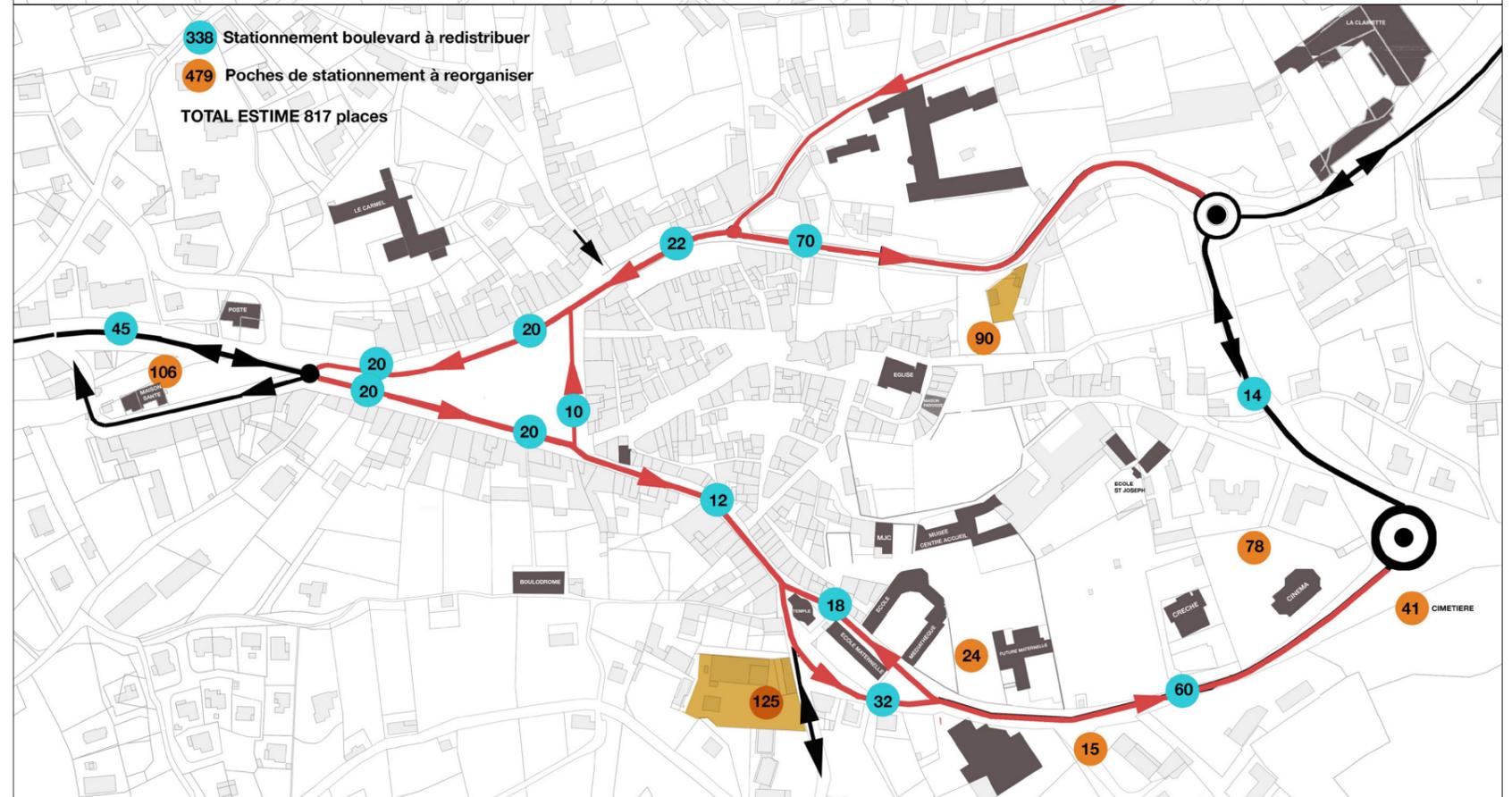
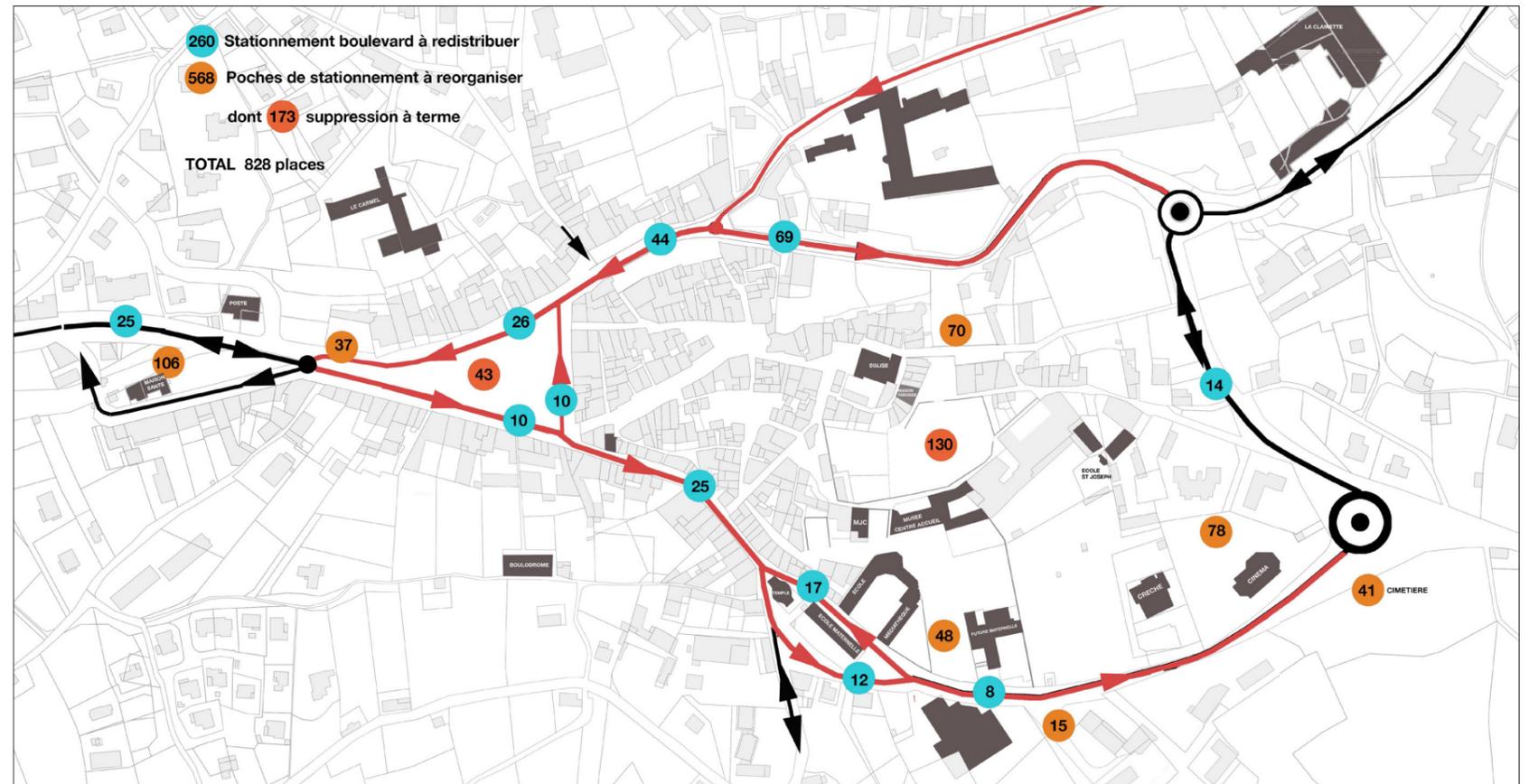
### BILAN CUMULE (sur boulevard et parkings immédiats)

828 places actuelles

817 places estimées

Soit un équilibre avec néanmoins :

- la libération totale du terre plein central d'Ollier,
- le dégagement de la place Thibon
- la libération totale de la place des Soeurs
- le dégagement partiel de l'esplanade du centre d'accueil



---

## **PROJETER LES VANS 2030 : 3 AMBITIONS & 3 TEMPORALITES**

---



## TEMPS 2 : Les Vans 2020-2025 / Offrir une nouvelle entrée de bourg (place Thibon) & affirmer une nouvelle polarité (place de l'Oie)

### Equipements publics

- > Relocalisation de la Mairie, Communauté de Communes et Office du Tourisme dans l'ancienne filature
- > Réalisation du boulodrome

### Logement

- > Requalification de l'actuelle Mairie en logements
- > Requalification de la maison paroissiale en logements

### Espaces Publics

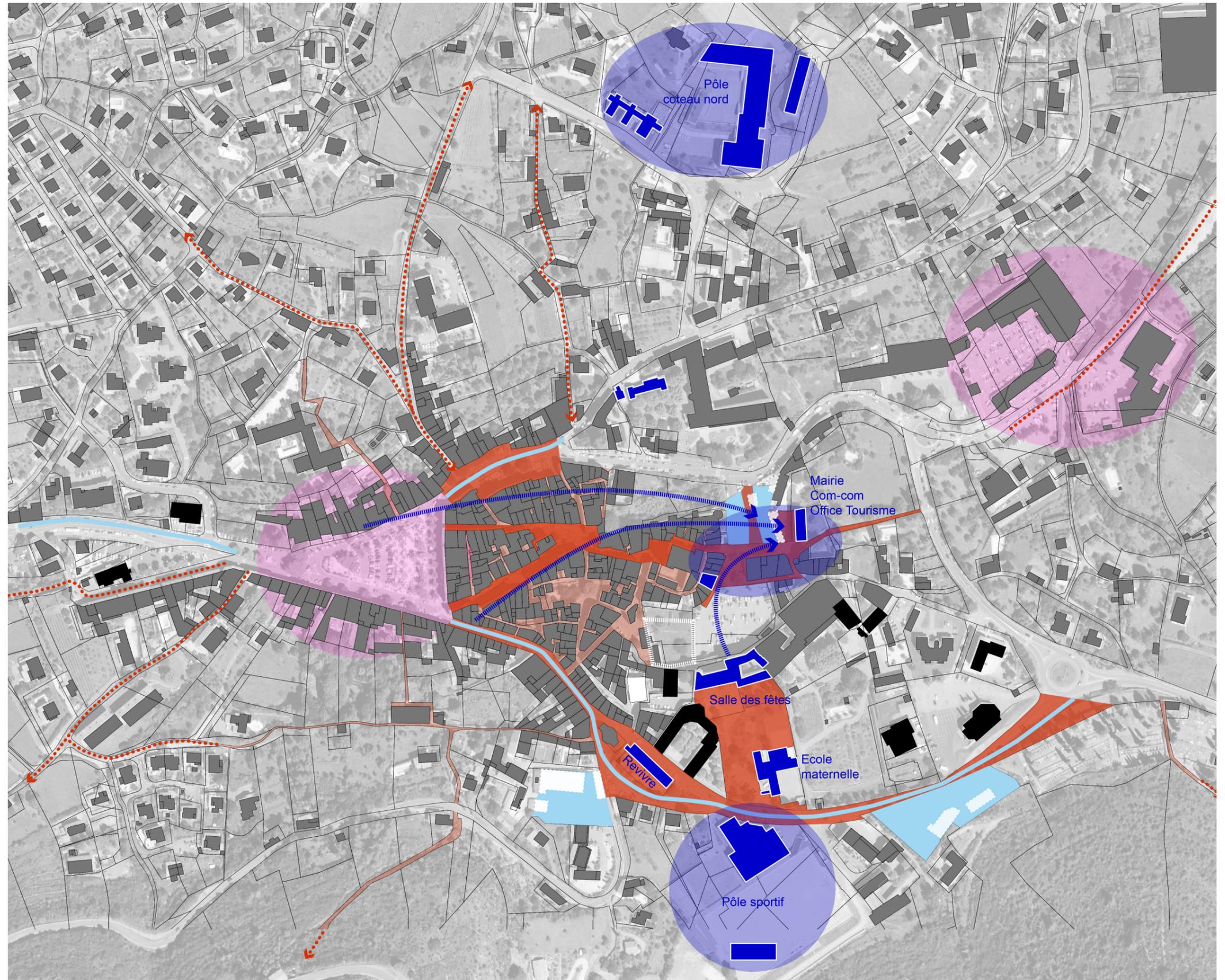
- > Aménagement du square de jeux latéral à l'école Maternelle
- > Requalification de la place Thibon
- > Requalification de la place et placette de l'Oie et de la place des Soeurs
- > Aménagement de la place du Temple

### Boulevard de ceinture

- > Mise en sens unique définitive place Thibon
- > Mise en sens unique route de Païolive
- > Aménagement en parking d'un ou 2 des tenements libérés place du Temple et route de Païolive

### Etudes à engager

- > Etude programmatrice pour le devenir du site de l'ancien hôpital : activation du site par la ré-utilisation de l'ancien pavillon.
- > Etude programmatrice pour reconversion de la filature et annexes à côté du pôle sportif



## TEMPS 3 : Les Vans 2026-2030 / Consolider la connexion nord-sud & remodeler la place Ollier

### Equipements publics

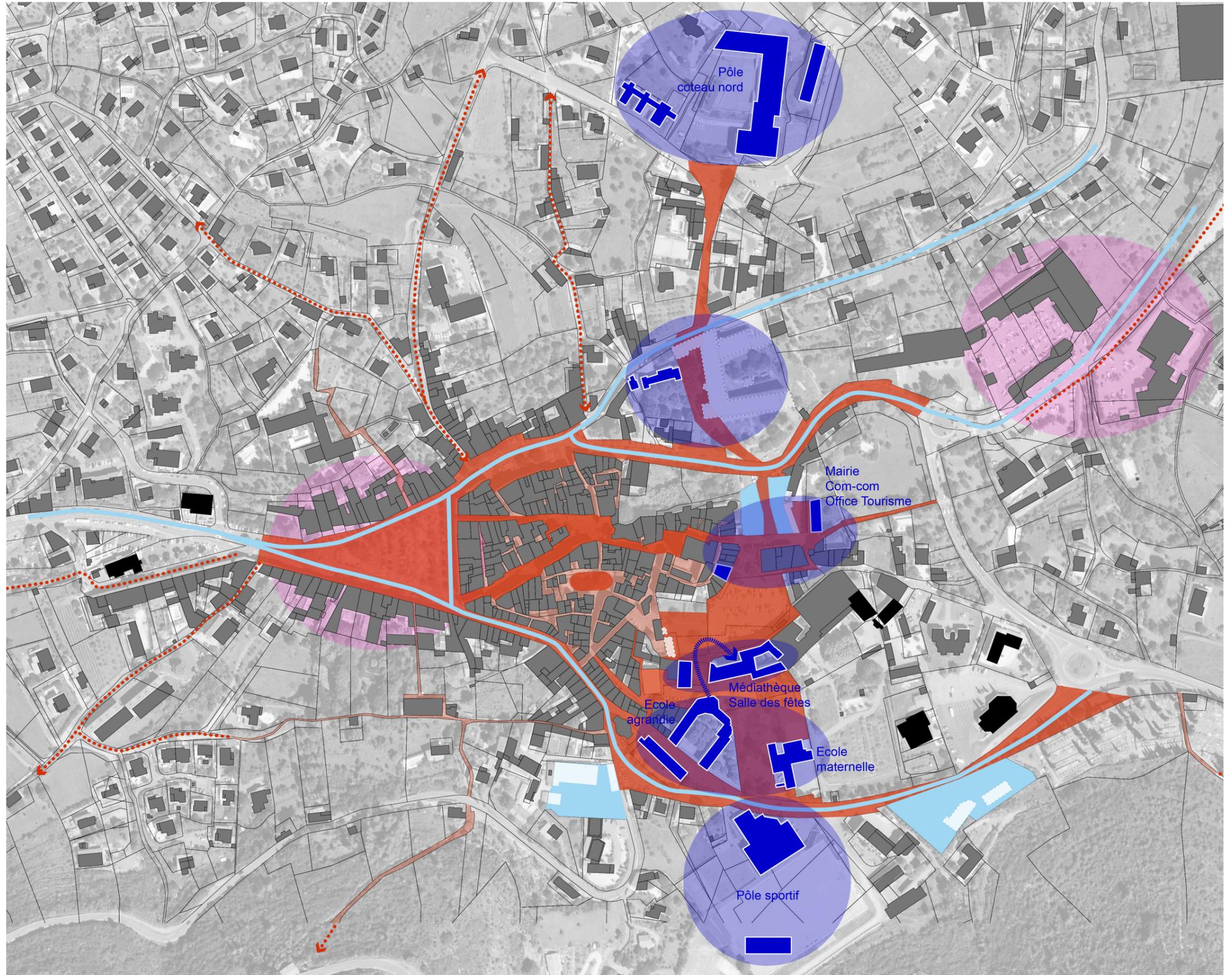
- > Réorganisation des polarités enfance/jeunesse et socio-culturelle :
  - . installation de la Médiathèque au premier étage du Centre d'Accueil
  - . redéploiement de l'école élémentaire dans les anciens locaux de la Médiathèque pour répondre à la probable poussée démographique
- > Reconquête du site de l'ancien hôpital
- > réalisation de la promenade piétonne sécurisée jusqu'au collège

### Boulevard de ceinture

- > Mise en sens unique du bd F. Nadal

### Espaces Publics

- > Aménagement de l'esplanade du Pôle socio-culturel et espaces attenants --
- > Ré-aménagement de la place des Masseguises (coeur de bourg)



# SITES STRATEGIQUES

En phase 3 de l'étude en cours, il convient maintenant d'établir des zooms sur 4 secteurs stratégiques

## 1- Rue du Temple

L'esquisse a déjà été traitée dans le cadre de la phase Scenarii pour tenir compte du calendrier opérationnel

## 2- Place Thibon

Une esquisse aboutie est importante compte tenu des enjeux.  
Une étude avant-projet pourrait par ailleurs être initiée dès 2018-2019 pour mieux estimer la faisabilité et l'enveloppe financière.

## 3/ Connexion péétonne Nord-Sud, décomposée en 3 séquences :

- . place et placette de l'Oie
- . jardin des soeurs
- . esplanade du centre d'accueil

## 4/ Place Ollier et du Monument aux Morts

Restructuration visant à dégager l'espace central de tout stationnement et à valoriser une continuité des cheminements piétons écomposé en 3 séquences :

